

ORGNAC-SUR-VEZERE

BULLETIN MUNICIPAL



N° 25

Décembre 2018

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	5
Les comptes administratifs 2017	7
Etat Civil 2018	11
La vie du centre communal d'action sociale (CCAS)	11
Tarifs communaux 2019	12
Informations pratiques	13
Calendrier des manifestations	16
Reportage photos sur les animations communales	17
La bibliothèque municipale et les nouveautés des auteurs Orgnacois	18

TRAVAUX COMMUNAUX

Les Travaux 2018	19
Aménagement du bourg	23

APPLICATION DE NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Travaux d'élagage	31
Démarche d'adressage sur notre commune	32

EXPRESSION LIBRE

L'ambroisie	34
Au fil de l'eau	37

LES RECENSEMENTS

Le recensement militaire	39
--------------------------	----

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Orgnacois	40
SAVJOO Ecole de rugby	43
Club Orgnac Amitié	44
Le Comité des Fêtes	45
Section des ACPG-CATM ORGNAC/VEZERE	46
Société de Chasse Communale	49
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	51

Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE	53
Association Familles rurales de la région de Voutezac	56
Association Pays d'Art et d'Histoire «Vézère Ardoise »	58

LES SERVICES EXTERIEURS

L'Instance de Coordination de l'Autonomie de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	59
AIIDAH portage des repas à domicile	60
SIRTOM	61

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions	63
--------------------------------	----

LE MOT DU MAIRE

C'est pour nous, conseil municipal et moi-même un réel plaisir de vous adresser tous nos meilleurs vœux 2019. C'est aussi l'occasion de faire le bilan écrit de l'année écoulée et de vous expliquer nos réalisations 2018 et les projets à venir.

Des réalisations ont normalement abouti et figurent dans ce bulletin. C'est naturellement la même intervention des années précédentes concernant la voirie communale qui améliore notre quotidien et notre sécurité. 12 386 € ont été consacrés cette année à la réfection routière (villages de Mialet, Chadouzat, route de Vaynas, route du Puymirol) que nous poursuivrons en 2019.

Vous avez pu vous rendre compte que notre Bourg a subi une transformation majeure. Avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte), nous avons cherché à embellir notre Bourg sans que se perde « l'esprit des lieux » qui nous tient à cœur. Le nouvel espace invite à des usages nouveaux, à la contemplation... Il y a bien de notre part une volonté d'inventer un futur pour nos territoires ruraux qui veulent conserver leur place dans les politiques d'aménagement.

La première tranche de travaux de notre bourg a fait l'objet d'une inauguration le 23 juin dernier. L'aménagement de la place auquel s'ajoute le déplacement des toilettes publiques a coûté 176 064 € HT. Il nous faut remercier nos partenaires financiers. Ce sont l'Etat (42 760 €) et le département (76 222 €), le restant étant à la charge de la commune supporté par le budget des exercices 2017 et 2018.

Deux nouveaux chantiers devraient avoir lieu dans le bourg en 2019, l'un portera sur la rénovation et la mise en valeur de l'église et le second concernera la réfection du parvis de l'église dans le prolongement des travaux inaugurés en juin 2018.

✓ La restauration de l'église comporte plusieurs étapes dont la première regroupe la restauration extérieure du clocher, de la nef, la remise en état des contreforts et le drainage des eaux pluviales. Son montant est estimé à 181 000 €. Les partenaires financiers ont été déjà pressentis et il est d'ores et déjà acquis que cette opération bénéficiera de l'aide financière de l'Etat (27 150 €) et du conseil départemental (117 650 €). L'opération s'appuiera naturellement sur une participation de la commune à laquelle s'ajoutera le soutien financier de l'association des amis de l'église Saint Marial d'Ornac sur Vézère. A cette fin, nous comptons sur le soutien de la Fondation du Patrimoine. Cette association a déjà été l'un de nos partenaires au moment de la réalisation des nouveaux vitraux de l'église. Avec son aide nous lançons un appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprise dans le cadre d'une souscription ouverte à tous habitants, entreprises, associations et amis de la commune.

Chacun d'entre nous peut apporter sa participation, et devenir un acteur de cette réalisation. Même le don le plus modeste sera important et significatif. Par avance, la commune et l'association des amis de l'église adressent aux donateurs un grand merci pour leur soutien financier.

✓ Le second chantier de l'aménagement du bourg concerne l'aménagement des espaces attenants à l'église (côté sud et côté parvis), son coût est estimé à 101 275 €. Cette opération bénéficiera de l'aide financière de l'Etat d'un montant de 53 097 € au titre d'une dotation de soutien à l'investissement local par le biais de la communauté de communes du Pays d'Uzerche. La communauté de communes a répondu à l'attente que chacun(e) d'entre vous avait pu lire dans notre bulletin municipal de janvier 2016. L'appui du conseil départemental sera de 25 000 €.

En résumé, ces deux chantiers constituent la suite logique des orientations initiales de notre mandat auxquelles se sont ajoutées l'adressage, l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et l'élargissement des bords de route qui devraient être conduits à leur terme en 2019.

Le PLU est toujours en cours de réalisation avec la rédaction du projet d'aménagement et de développement durable qui sera fait en 2019. C'est bien un projet largement orienté par diverses contraintes réglementaires.

Avec la même intention que celle du département notre commune veut poursuivre le programme d'élargissement des bords de routes communales.

Il nous faut absolument tenir compte de la pose aérienne de la fibre optique très haut débit (THD) qui nous est annoncée pour le second semestre 2019. Cette fibre ne pourra être déposée une fois installée. C'est bien pourquoi les branches bordant les voies publiques doivent être élaguées au minimum à l'aplomb de la limite séparant le domaine public routier et la propriété privée, de manière à éliminer tous bois avançant au-delà de cette limite. C'est bien la démarche que nous allons suivre dans les prochains mois (voir la note d'information page 31).

Enfin, une attention plus particulière sera portée sur les locaux du stade. Notre volonté est bien de voir notre commune rester à l'écoute du dynamisme de son club de rugby (CAO), de ses joueurs et de son équipe dirigeante. Ce dynamisme a été récompensé par le titre de champion du Limousin et une bonne entame du championnat national. L'organisation de la fête du 40^{ème} anniversaire du club en est la preuve supplémentaire.

Je présente mes remerciements à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réfection quasi terminée du local de l'arbitre et les travaux de mise aux normes des toilettes.

Pour le local des vestiaires sa réfection présente un caractère d'urgence et une demande d'aide sera prochainement présentée à notre conseil départemental.

Voilà en quelques mots les dossiers en cours et surtout ceux qui mobiliseront l'équipe municipale en 2019.

Ce « mot du maire » me donne l'occasion de m'adresser à toutes les associations de notre commune. Je peux vous assurer qu'il m'est régulièrement rapporté que notre commune se distingue par son dynamisme associatif. Les soirées festives du CAO, la fête votive du comité des Fêtes, l'atelier cuisine et le vide grenier de Familles rurales, le concert des Amis de l'église, les rencontres du jeudi (gymnastique et jeux), l'atelier informatique du vendredi, la galette, la sortie annuelle et les repas du club des aînés, le repas du 8 mai des anciens combattants, le repas convivial du 1^{er} mai des sociétés de chasse sont un vrai cadeau pour notre commune. Je remercie très chaleureusement toutes celles et ceux d'entre vous qui apportent leur contribution et dont le résultat est régulièrement relayé dans la presse par notre correspondante Christine GAUTHIER BRAVARD à laquelle je présente les mêmes remerciements.

J'y ajoute des compliments pour le grand succès qu'a connu la sélection de notre commune pour le jeu des 1000 euros de France Inter du 16 octobre dernier.

Je remercie aussi toutes celles et ceux dont les écrits contribuent à la richesse de ce bulletin et d'autre part la commission « Bulletin municipal, communication » animée par Milena LOUBRIAT.

Que ces quelques lignes soient pour vous tous un message d'encouragement pour l'année 2019. Je reformule le vœu d'une nouvelle année sans polémique inutile et centrée sur des opérations et actions à mettre au service de tous.

Nous ne pouvons nous séparer sans avoir une pensée particulière pour les familles qui ont connu dans l'année écoulée la disparition de l'un(e) des leurs et une pensée pour celles et ceux qui sont dans la souffrance et les difficultés.

Je précise que la cérémonie des vœux du nouvel an 2019 à laquelle vous êtes tous cordialement invités, se tiendra le samedi 19 janvier 2019 à partir de 17h 30, salle polyvalente Paul COMBY des Fombiardes.

Bonne année 2019 !

Marcel DANDALEIX

LA VIE COMMUNALE

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Analyse financière

En séance du 9 avril 2018, le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2017 du budget principal de la commune, du service de l'eau potable et assainissement, du lotissement et du CCAS.

Ces comptes administratifs véritables bilan financier, permettent une analyse financière détaillée portant sur l'année 2017 afin de préparer le budget 2018.

Ils sont calculés sur les opérations réellement effectuées sur l'exercice (mandats émis pour les dépenses et titres émis pour les recettes) sans oublier les « restes à réaliser » concernant les investissements des opérations engagées et non terminées.

Ces comptes sont présentés en 2 sections : l'activité courante (fonctionnement pour le budget principal et exploitation pour le budget de l'eau) et l'effort d'investissement.

L'année 2017 se présente comme une année charnière en prévision d'un investissement conséquent concernant l'embellissement et la modernisation de notre bourg. Son montant a tenu compte de la dépense annuelle régulièrement consacrée à l'entretien de la voirie et des locaux communaux.

Budget principal de la commune

1 Section de fonctionnement de la commune

	2017	2016	Variations
Charges à caractère général	59 488	71 732	-12 244
Charges de personnel	86 953	83 865	3 088
Atténuations de produits	0	1 521	-1 521
Charges de gestion courantes	25 711	24 071	1 640
Charges financières	1 461	1 630	-169
Total dépenses réelles	173 613	182 819	-9 206

Atténuation de charges	2 980	371	2 609
Services, domaine et ventes	17 703	14 179	3 524
Impôts et taxes	99 379	110 136	-10 757
Dotations et participations	85 779	82 407	3 372
Autres produits gestion courante	25 272	20 843	4 429
Produits financiers, exceptionnels	2 250	3 104	-854
Total recettes réelles	233 363	231 040	2 323

Excédent réel	59 750	48 221	11 529
Opérations d'ordre	-4 873	-4 473	-400
Résultat exercice	54 877	43 748	11 129

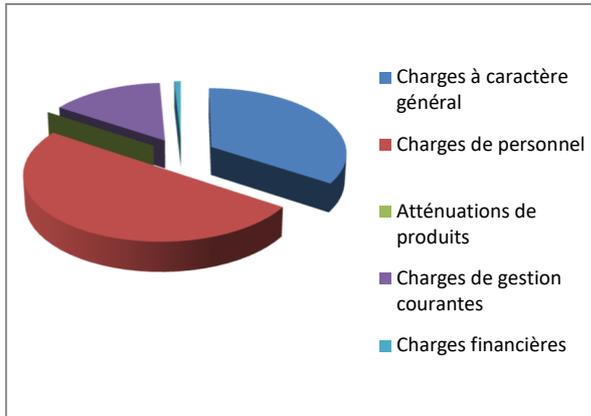
Excédents reportés (réserves)	176 942 131 528+45 414	180 615 135 201+45 414	-3 673 -3 673+0
Résultat total avec report	231 819	224 363	7 456

Le résultat 2017 s'élève à 54 877 € en progression par rapport à 2016 du fait d'une baisse des dépenses et d'une légère augmentation des recettes.

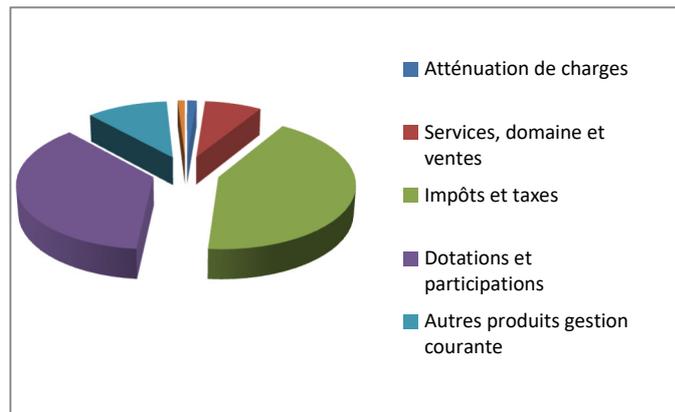
Globalement les dépenses réelles de l'activité courantes ont été contenues à 173 613 € contre 182 819 € en 2016 soit une baisse de 5 % avec un fonctionnement normal de notre activité. Ceci est provoqué principalement par l'entretien courant de la voirie réalisé régulièrement mais qui n'avait pas encore été pris en charge. Les charges financières (intérêts des emprunts) sont toujours très faibles.

Les recettes de 233 363 € augmentent de 1% avec d'importantes variations entre les postes. On remarque une baisse significative pour notre budget des « impôts et taxes » (9.7 %) il s'agit essentiellement de la dotation de solidarité intercommunale qui n'a pas été versée. Cependant cette baisse a été compensée par une progression des dotations de l'état et autres.

Dépenses 2017



Recettes 2017



Au final avec les réserves des années précédentes le **résultat total est à un niveau assez confortable de 231 819 €** pour participer aux financements de nos investissements avec l'aide de nos partenaires (département, état). Il faut souligner que les 45 414 € provenant de la dissolution de la communauté de communes des 3A sont toujours sur ce budget.

2 Section d'investissement de la commune

Dépenses

Dépenses d'investissement Commune	2017		2016	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Plan local d'urbanisme (PLU)	14 177	5 824	7 604	5 000
Réhabilitation Bourg et Eglise	25 605	108 930	12 144	10 636
Extincteurs			342	
Matériel et petits équipements	742	3 058	3 200	1 800
Aménagement poste			8 089	
Voirie	12 482		17 000	
Stade			2 976	
Toilettes publiques	12 074			
Cimetière			5 154	
Elargissement entrée Mairie			4 383	
Eclairage public	823	4 177		5 000
Total opérations d'équipement	65 903	121 989	60 892	22 436
Remboursement emprunts (capital)	4 793		4 265	
Total dépenses financières	4 793		4 265	
Total dépenses investissements	70 696		65 157	22 436
Opération d'ordre			1 578	
Déficit reporté	29 836		39 104	
Total définitif (avec report)	100 532	121 989	105 839	22 436

La section d'investissement 2017 est marquée au niveau des dépenses par le démarrage effectif de la réhabilitation du bourg (1^{er} tranche : place de l'église côté forge et balcon) pour 25 605 € et 108 930 € à réaliser (engagé, non terminé). A cela s'ajoute la continuation de l'élaboration du plan local d'urbanisme pour 14 177 €, l'entretien du réseau routier 12 482 € et le déplacement des toilettes publiques avec leur mise aux normes (12 074 €).

Recettes

Recettes d'investissement Commune	2017		2016	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subvention d'investissement			30 371	4 851
Réhabilitation Bourg et église	11 698	43 686		
Elargissement mairie	3 338			
Voirie	4 132			
Autre	1 284			
Aménagement Poste	1 471			
Total recettes d'équipement	21 923	43 686	30 371	4 851
FCTVA (Fonds de compensation TVA)	10 461		8 082	
Dépôts et cautionnement et taxes	450		1 775	
Immobilisations financières	1 979		3 753	
Excédents de fonctionnement	47 421		25 971	
Total recettes financières	60 311		39 581	
Total recettes réelles	82 234		69 952	
Opération d'Ordre	3 673		6 051	
Total opérations d'ordre	3 673		6 051	
Total recettes d'investissement	85 907	43 686	76 003	4 851

Les recettes 2017 de 85 907 € sont apportées essentiellement par les subventions, le remboursement de la TVA des opérations d'investissements antérieurs auxquelles on ajoute des réserves pour 47 421 €.

En cette fin d'exercice 2017, le solde de cette section d'investissement est négatif de 14 625 € (85 907 € – 100 532 €), **mais cet effort d'investissement est adapté comme les années précédentes à la capacité d'autofinancement de la commune sans emprunts nouveaux.**

Ainsi l'excédent total de la section fonctionnement (231 819 €) couvre très largement ce déficit d'investissement (14 625 €) pour donner **un Fonds de Roulement (ou réserve financière) de 217 194 €** en augmentation de 22 667 € par rapport au 31 décembre 2016. Ceci va nous permettre de toujours atténuer comme par le passé l'impact financier du lotissement du poteau et d'appréhender plus facilement **la continuation de nos investissements, en particulier l'aménagement du bourg que chacun d'entre nous doit pouvoir apprécier.**

Budget du service de l'eau potable et assainissement 2017

1 Section d'exploitation (fonctionnement)

Service de distribution eau potable et assainissement	2017	2016	Variation
Charges à caractère général	30 015	27 266	2 749
Charges de personnel	17 000	12 000	5 000
Charges de gestion courantes		438	-438
Intérêts des emprunts	4 288	4 663	-375
Charge exceptionnelle		611	-611
Dépenses réelles d'exploitation	51 303	44 978	6 325
Dotations aux amortissements	25 131	26 246	-1 115
Total dépenses d'exploitation	76 434	71 224	5 210
Ventes eau et redevance	62 144	64 785	-2 641
Autres produits	815		815
Recettes réelles d'exploitation	62 959	64 785	-1 826
Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat	7 240	9 299	-2 059
Total recettes d'exploitation	70 199	74 084	-3 885
Excédent exercice (réel)	-6 235	2 860	-9 095
Excédents reportés	13 340	10 480	2 860
Solde définitif (avec report)	7 105	13 340	-6 235

Le résultat d'exploitation 2017 est devenu déficitaire de 6 235 €, il faut y ajouter les excédents des années précédentes pour retrouver un résultat définitif positif de 7 105 € à reporter pour 2018.

Cette situation est due à une hausse des dépenses (7.3%) et une baisse des recettes (5.2 %).

Pour les dépenses la principale augmentation provient des charges de personnel et de charges d'entretien du réseau toujours plus lourdes avec le vieillissement. Le paiement des intérêts des emprunts récents pour la rénovation du château d'eau et leurs amortissements sont bien assurés.

Quant aux encaissements des ventes d'eau et redevance on constate une baisse de 2 641 € (4 %).

2 Section d'investissement

Dépenses

Dépenses d'investissement Service Eau	2017		2016	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Assainissement toilettes du bourg	16 270			21 500
Installations matériel en cours		25 000		
Total opérations d'équipement	16 270	25 000		21 500
Remboursement des emprunts	10 395		10 019	
Total dépenses réelles	26 665		10 019	21 500
Opérations d'ordre	7 240		7 240	
Total dépenses d'investissement	33 905	25 000	17 259	21 500

Les dépenses d'investissement 2017 de 33 905 € proviennent essentiellement de l'assainissement des toilettes du bourg pour 16 270 € et du remboursement des emprunts.

Recettes

Recettes d'investissement Service Eau	2017		2016	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subventions d'investissement			0	7 166
FCTVA et autres recettes			19 559	
Installations en cours - Captages	815			
Total recettes réelles d'équipement	815		19 559	7 166
Opérations d'ordre (amortissements)	25 131		26 246	
Total recettes d'investissement	25 946		45 805	7 166
Excédent d'investissement reporté	65 183		36 638	
Total recettes d'investissement	91 129		82 443	

Cette année 2017 aucune subvention et remboursement de TVA n'ont été encaissés, les opérations financières du château d'eau étant terminées. Avec les réserves financières des années précédentes de 65 183 €, les recettes d'investissement sont de 91 129 €. Le solde investissement se monte à 57 224 € (91 129 – 33 905). Si on ajoute à ce solde les 7 105 € de la section fonctionnement, le service de l'eau bénéficie d'un Fonds de Roulement encore confortable de 64 329 € au 31 décembre 2017. Cette réserve sera bien naturellement nécessaire pour assurer l'entretien ou le renouvellement partiel éventuel du réseau.

Budget du lotissement

Le budget 2017 du lotissement est composé par le remboursement d'emprunts contractés au moment du changement de communautés de communes. Aucune vente n'a toujours été réalisée.

Budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Fêtes et Cérémonies	3 445	Recettes réelles	3 153

Le résultat de cette année 2017 s'élève à -292 € ce qui donne avec les réserves de 2 071 € des années passées un excédent total de 1 779 €.

Marcel DANDALEIX

ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES :

Néant



MARIAGES :

M. David Mazard et Mme Aurore, Virginie, Laëtitia BESSE

Le 19 mai 2018 Les Fombiardes



DECES :

Léa FREYSSINET, Née COUDERT Le Puymirol, le 23 février à Brive la Gaillarde

Auguste, Marc LAVERGNE La Chapoulie, le 25 juillet à Orgnac-sur-Vézère

Jean-Baptiste BOISSEUIL Laborie, le 22 août à Orgnac-sur-Vézère

Albert REPARAT Le Monteil, le 29 août à Orgnac-sur-Vézère

Catherine MASDUPUY, Née VERDIER, Theillet, le 6 novembre à Orgnac-sur-Vézère



LA VIE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2018 le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni deux fois : le 10 avril et le 9 octobre.

Le C.C.A.S. a connu cette année un changement dans sa composition, suite au départ en Bretagne de Jean-Claude DARLAVOIX. C'est Monique CELERIER qui le remplace au sein de l'équipe et qui est venue apporter sa collaboration.

Deux fois cette année les membres du C.C.A.S. se sont rendus chez les personnes de plus de 70 ans : en mai/juin pour la distribution de la traditionnelle « fleur » pour la fête des mères (et des pères !) et plus récemment pour apporter l'invitation au repas de fin d'année qui se déroulera le samedi 8 décembre à la salle « Paul Comby » aux Fombiardes.

Les colis pour les personnes qui n'auront pas pu assister au repas seront distribués avant Noël comme d'habitude.

Ces visites sont l'occasion de rencontrer des personnes parfois bien seules, d'échanger et de passer un moment à leur écoute.

Le C.C.A.S. envisage aussi de proposer une intervention pour sensibiliser aux actes de premiers secours, ou bien des attitudes à avoir concernant la sécurité. Des contacts avec les pompiers et la gendarmerie permettront de définir l'intervention à privilégier. Ce projet se réalisera bien évidemment en 2019.

Milena LOUBRIAT

TARIFS COMMUNAUX 2019

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

☞ particuliers habitants de la Commune :		
- salle seule		100 €
- salle + cuisine + four électrique.....		160 €
☞ particuliers extérieurs à la Commune :		
- salle seule		160 €
- salle + cuisine + four électrique		210 €

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver,

soit du 1^{er} octobre au 31 mai..... **35 €**

☞ Réunions diverses en semaine	gratuit
☞ Associations communales	gratuit

Service de l'Eau :

Tarif du m³ d'eau **1 € 16**

Abonnement **64 € 00**

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

☞ Forfait pour la pose d'un nouveau compteur **640 € TTC**

Ce forfait comprend 10 m de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur. Au-delà le coût reste à la charge du propriétaire en fonction du tarif 2018 des matériaux majoré des heures de main d'œuvre des agents et/ou de l'entreprise qui interviendra

☞ Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2019 des matériaux nécessaires + 1 heure de main d'œuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg :

☞ Part fixe **160 € TTC**

☞ Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2018 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m ² pour emplacement caverne : 70 €	} perpétuelle
3 m ² : 100 € 00	
6 m ² : 180 € 00	

Case du columbarium : **600 €** avec une concession de 50 ans

INFORMATIONS PRATIQUES

Cartes Nationales d'Identité et Passeports :

Au titre des trois communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources, sous l'égide du PETR, un dispositif mobile de recueil des données permettant de formuler une demande ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité et de passeports est à votre disposition sur 8 communes du territoire.

Ce dispositif, en sus des appareils fixes permanents installés à UZERCHE, OBJAT et TREIGNAC, sera présent à Saint Ybard, Saint Sornin Lavolps, Orgnac sur Vézère, Vigeois, Salon la Tour, Condat sur Ganaveix, Chamberet et Lubersac.

Les personnels communaux de ces 8 communes ont été formés à l'utilisation de ce dispositif et ont ainsi reçu une habilitation pour accueillir le public aux jours et horaires suivants :

ORGNAC SUR VEZERE : 1^{er} lundi du mois, 14h-17h

[Merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de la mairie au 05.55.98.94.01](tel:0555989401)

Saint Sornin Lavolps : 1^{er} mardi du mois, 9h-12h 14h-17h

Lubersac : 1^{er} mercredi du mois, 9h-12h 14h-17h

Vigeois : 1^{er} jeudi du mois, 9h-12h

Saint Ybard : 1^{er} jeudi du mois, 14h-17h

Salon la tour : 1^{er} vendredi du mois, 9h-12h

Condat sur Ganaveix : 1^{er} vendredi du mois, 14h-17h

Chamberet : 2^{ème} lundi du mois, 9h-12h.



Règle d'urbanisme à respecter :

Vous envisagez d'entreprendre des travaux d'aménagement extérieur de construction ou toute autre réalisations....

Une déclaration préalable de travaux s'impose.

Explications :

Alors que pour certains travaux de grande importance obtenir un permis de construire est indispensable, d'autres constructions ou aménagements plus modestes ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis.

Ceux-ci doivent toutefois être précédés d'une déclaration de travaux. Cela concerne toute création d'une surface de plancher inférieure à 20 m² (au-delà de celle-ci demande d'un permis de construire).

Une déclaration préalable aux travaux est un document qui permet à l'administration de vérifier que ces travaux respectent les règles d'urbanisme en vigueur.

Cette déclaration est obligatoire pour les réalisations de faible importance comme la construction d'un garage ou d'un abri de jardin, l'extension, la modification de l'aspect extérieur de votre habitation, ravalement de façade, construction d'une piscine, aménagement d'une véranda, voie édifier une clôture entre-autre.

Pour réaliser une déclaration préalable aux travaux, vous devez vous rendre en mairie et remplir le formulaire CERFA selon le type de travaux concernés.

Après demande en mairie, si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration pendant un mois, le projet est autorisé. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivants l'autorisation.

Un défibrillateur automatique est à votre disposition devant la mairie

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique ou « défibrillation ».



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 – 13 h 30 – 17 h

Tél : 05.55.98.94.01 Fax : 05.55.73.79.37

Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr Site internet : www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiardenes : 05.55.73.72.35 Stade : 05.55.73.14.13

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis après-midi sur Rendez-vous

Maison de la solidarité départementale :

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au **05.19.07.83.70**

Permanence à Uzerche le jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous

Assistante sociale Mme ROLAND

Compteurs d'eau :

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

Secours catholique :

Une antenne est ouverte à VIGEOIS au premier étage de la mairie. Elle est destinée à toutes les populations de Vigeois et du canton. (Président M. FANTI Jean-Claude 05.55.98.92.14)

Jours et horaires d'ouverture :

- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de septembre à juin, de 15 h à 17 h
- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de juillet et d'août, de 9 h 30 à 11 h 30.

Nos administrés ont droit à une bonne complémentaire santé

La mairie d'Orgnac-sur-Vézère se mobilise pour votre complémentaire santé !



Une réunion publique aura lieu le 26 mars 2019 à 15h30

Salle de réunion de la mairie

19410 ORGNAC SUR VEZERE

Vous êtes chaleureusement invité(e).

Votre contact AXA :

Mr Henri DELMOND – 06 78 67 04 29

Mme Françoise REYNIER – 07 83 95 80 66

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2 février : Moules frites organisé par le Club Athlétique Ornacais

15 février : Concours de belote à la maison de la chasse avec de nombreux lots de valeur.

16 mars : Repas spectacle organisée par le comité des fêtes

2 mars : Loto organisé par le Club Athlétique Ornacais

24 mars : Repas de chasse, organisé par la société de chasse « Ornac
propriétaires» à la salle polyvalente

1^{er} mai : Traditionnel repas, avec casse-croute le matin, organisé par la Société
de Chasse Communale à la « La Maison de la Chasse »

08 mai : Repas des anciens combattants à la salle polyvalente

29 juin : Feu de la Saint Jean

6 et 7 juillet : Fête annuelle de la Saint-Martial

2 août : Soirée conviviale et musicale organisée par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-
Martial d'ORGNAC/VEZERE avec le **Quatuor Achille**

1^{er} septembre : Vide-greniers et repas dans le Bourg organisé par Familles Rurales et le
Comité des Fêtes

20 octobre : Concours de soupe et journée d'Auteurs

21 décembre : Noël des enfants

31 décembre : Réveillon de la Société de Chasse Communale à la salle
polyvalente des Fombiardes

et une fois/mois : Atelier cuisine organisé par Familles Rurales

REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES

		
<p>20 janvier : Vœux du Maire</p>	<p>25 février : Carnaval aux Ecuries d'Ornac</p>	<p>10 mars : Repas Aligot</p>
		
<p>29 mars : plantation dans le bourg</p>	<p>08 mai : cérémonie au monument</p>	<p>23 juin : inauguration du bourg</p>
		
<p>07 juillet : la fête votive</p>	<p>3 août : concert à l'église AESMOV</p>	<p>16 octobre : jeux des 1000 €</p>
		
<p>22 octobre : concours de soupe</p>	<p>11 novembre : cérémonie au monument</p>	<p>7 décembre : Téléthon</p>

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le fonctionnement de notre bibliothèque municipale est inchangé. Les bénévoles sont toujours présentes à tour de rôle les :



Lundi de 14h30 à 16h30

Mercredi de 15h à 17h les semaines impaires

Samedi de 10h à 12h les semaines paires

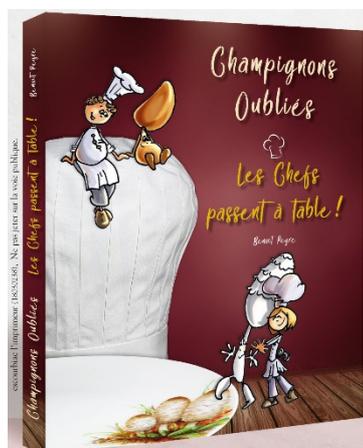
Cette année les livres en dépôt de la Bibliothèque Départementale de Tulle ont été renouvelés par une allée à Tulle le 25 mai et la venue du Bibliobus le 22 janvier et le 4 octobre. La participation des bénévoles a permis ces échanges, qu'elles en soient remerciées.

L'atelier d'initiation à l'informatique, après la pause estivale, a repris son activité en novembre ; il se déroule comme d'habitude le vendredi à 14h.

Marcel Villeneuve, toujours aussi attaché à l'histoire de la commune, a fait des recherches sur les élèves de l'école d'Orgnac nés entre 1920 et 1930 ; il a déposé à la bibliothèque des photos de classe prises en 1932 et 1936 et fait appel à la mémoire de chacun pour mettre un nom sur des élèves présents sur la photo mais dont le nom est inconnu.

N'hésitez donc pas à venir à la bibliothèque emprunter les ouvrages en dépôt et ceux du fond propre de la mairie. Bonne lecture à toutes et à tous.

Milena LOUBRIAT



Paru au mois de septembre, le douzième ouvrage de Benoit Peyre, « Champignons oubliés, les chefs passent à table » est le fruit de près de trois ans de travail et de recherches culinaires. Véritable passionné de champignons, l'écrivain auto-édité s'est entouré ici de 16 chefs limousins pour mettre au point des recettes inédites reposant sur l'utilisation de champignons méconnus du grand public. Le défi était de taille pour chacun d'entre eux : créer une entrée, un plat et un dessert avec pour base commune un champignon. Membre de la confrérie mycogastronomique gaillarde, il baigne toute l'année dans l'univers du champignon, et prend un plaisir visible à partager ses connaissances lors de ses interventions régulières auprès du grand public.

D'après Vladimir FOUILLADE « L-ECHO.info »

LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX 2018

VOIRIE :

Fauchage, débroussaillage des routes :

Travaux confiés à l'entreprise de travaux agricoles **BUFFIERE** domiciliée à St Viance.

Prévision : 3 passages annuels dont le dernier réalisé en fin d'année : novembre/décembre avec un débroussaillage complet : banquettes, talus, fossés

Coût annuel : **4148.00 euros HT**

Réfection des chaussées :

Travaux confiés à l'entreprise de travaux publics **J.M. FREYSSINET** domiciliée à Objat.

Localisation des travaux réalisés :

- **Route de Mialet :**

Préparation du support ...revêtement bicouche sur 445 m²

Coût de l'opération : **5028.50 euros HT**



- **Route de Vaynas** (zone 20 ml au-dessus du CR de Breissoneix)

Préparation du supportrevêtement bicouche sur 299 m²

Coût de l'opération : **3259.10 euros HT**

- **Route de Puymirol** (du carrefour de Puymirol au poteau)

Préparation du supportrevêtement bicouche sur 260 m²

Coût de l'opération : **3237.00 euros HT**



- **Chemin de Chadouzat :**

Empierrement partiel, mise en œuvre manuelle sur 12 m²

Coût de l'opération : **864.00 euros HT**

APPARTEMENT LOCATIF DE LA MAIRIE :

Réfection de cet appartement en **isolation thermique** : doubles cloisons et plafond

Descriptif des travaux réalisés par l'entreprise **CHAGNEAU** domiciliée à Beyssac 19230

Pose de double cloison en placoplâtre BA 13 sur ossature métallique, isolation en GR 32, double embrasure en BA 13 avec isolation polystyrène, ponçage, impression, pose de toile de verre, 2 couches de finition.

Pose d'un plafond suspendu en dalles Smart 3, 600/600

Coût de l'opération : **6316.35 euros HT.....6947.99 euros TTC**



Autre :

PERSIENNES DU REZ DE CHAUSSEE de la MAIRIE :

Démontage, décapage et mise en peinture en laque brillante.

Coût de l'opération : **1506.60 euros HT1657.26 euros TTC**



ACCUEIL - SECRETARIAT MAIRIE :

Pose d'un climatiseur marque Atlantic type réversible

Travaux réalisés par l'entreprise LAFON domiciliée à Objat

Coût de l'opération : **1565.00 euros HT**



SALLE DE REUNION MAIRIE :

Pose de **radiateurs** à chaleur douce Atlantic type Nirvana 1500 W

Fourniture et pose par l'entreprise LAFON domiciliée à Objat

Coût de l'opération : **1125.00 euros HT**



Pose d'une **porte** modèle PLANE en remplacement de l'actuelle à double-battants

Fourniture et pose par l'entreprise PIRONTE domiciliée à Favars 19330

Coût de l'opération : **1112.66 euros HT**



TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU :

Quelques exemples d'intervention :

Réparation de fuite de vannes sur conduite :



← Route de Roussely, Route de Laborie, Lescure du Puy

Fuite sur conduite dans le Bourg →



Réparation et remise en état de la conduite située en amont de la station des Chaises Basses (trop plein servant d'abreuvoir, près de Mr De Lupel)

PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE :

Remise en état, scellement de certains d'entre eux sur la route départementale RD 3 avec mise en place d'un panneau « voie sans issue » à la route du Malchétif.



TRAVAUX AUX ABORDS DES BATIMENTS DU C.A.O:

Ceci est une amorce de bons nombres d'autres interventions prévues afin d'améliorer le cadre environnemental (intérieur, extérieur) des lieux.

Canaliser, en souterrain, les eaux pluviales du club House, vers le fossé de la route du stade.



Consolider le pilier d'angle des vestiaires joueurs (entrée à gauche)



Changement de la porte d'entrée du club House

Isolation intérieure de la porte pignon Nord du club House en maintenant une sortie de secours.



ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT DIVERS :

Armoire de sécurité :

Equipement utile, nécessaire et vivement conseillé afin de mettre en sécurité les pièces d'état civil et administratives de la commune.

Coût : **1540,80 euros TTC**



Sonorisation :

Equipement, entre autres, à la disposition de toutes manifestations collectives.

Coût : **1297,99 euros TTC**

Tondeuse :

Modèle : tondeuse tractée Honda, carter acier, 53 cm de coupe.

Coût : **640,00 euros TTC**



STATION D'EPURATION :

Type d'épuration : *Filtre à Sable planté de Roseaux.*

Entretien régulier de la station qui nécessite un respect strict du cahier des charges, comme par exemple la rotation des filtres ainsi que la bonne distribution et la bonne répartition des effluents sur les filtres à chaque passage.

Il est à noter le bon développement des roseaux sur les filtres bien que la présence de liserons limite leurs croissances.

La dernière visite (D.D.T. Service Police de l'eau) note que l'entretien de la station et de ses abords, est très satisfaisant, cette remarque s'adresse directement à nos agents qui veillent, au quotidien, au bon fonctionnement des installations.



AMENAGEMENT DU BOURG :

Nous nous étions quittés, lors de la diffusion du dernier bulletin municipal, sur un calendrier d'avancement des travaux défini en collaboration avec les entreprises, et vous aviez eu connaissance du montant de chaque corps de métier ainsi que du coût total du projet.

Nous vous informions que Monsieur LEHUGER, paysagiste D.P.L.G assurant la maîtrise d'œuvre, aurait un regard et un suivi très pointu sur le déroulement de ce chantier en rappelant à chaque entreprise que ce projet restait sobre mais exigeant qualitativement.

Nous en avons eu confirmation tout au long de l'avancement des travaux.

Nous vous transmettons par images le déroulé des différentes étapes afin que vous puissiez mieux apprécier le rendu final de cette première tranche.

Déroulé des opérations :

Déplacement de la Fontaine (en attente) →
Décembre 2017



← Déplacement du travail (en attente) Décembre 2017

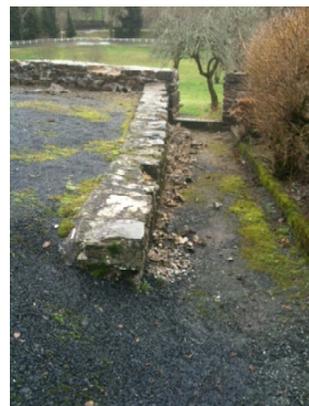
Début des travaux : 2^{ème} quinzaine janvier 2018

Récupération des eaux pluviales de l'église →



← Récupération des eaux pluviales du « gîte »

Réfection du mur de soutènement →





← Récupération des eaux pluviales de l'église, côté jardin

Récupération des eaux angle du local d'activités →



← Déplacement du container à ordures (en attente)

Rechercher l'alimentation électrique, boitier du local "Forge " →



← Passage de fourreaux

Fourreaux et drains au pied du mur de soutènement →



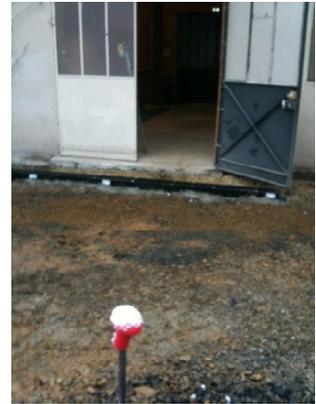
← Décaissement du trottoir façade Est de l'église

Place avant décaissement →



← Escaliers avant travaux

Décaissement devant "forge" →



Passage de fourreaux →



Passage de fourreaux pour futur candélabre →



← Dessiner le futur talus arboré

← Implanter le profil de la nouvelle place dite : balcon



Futur chemin de promenade →

← Le dessin du futur " Balcon "



Mouvement de terre et gravats →



Prise de niveaux →



Avant déplacement du candélabre →



← Pose de bordures en granit



Mise en place de la Fontaine →



← Implantation des futurs massifs d'arbustes



Le balcon prend forme avec ses escaliers →



← La mise en place des "pas d'âne "



Une vue plus globale du futur balcon →





← Les escaliers du sentier de promenade



La fontaine retrouve petit à petit son élégance →



← Les escaliers granit reliant le balcon au sentier de promenade

Le profil du futur balcon →



Bordures granit délimitant le balcon de la R D →



Les finitions approchent →



La calade de la fontaine en construction →



← Positionnement de la borne forains et du tilleul

Fontaine eau potable avec pierre de récupération →



← Implantation des futurs massifs engazonnés pignon Est de l'église

Le tamaris est toujours là →



← Préparation pour conserver les rosiers

Modifier le tracé de la ligne basse tension pour implanter le container à ordures →



← Pose de bordures (feuillard métallique) délimitant les massifs de bruyères

Les premières plantations : Magnolia soulangiana →



← Prunus myrobolan

Terrassement de l'emplacement
du container à ordures



← L'emplacement définitif du container à ordures



Pose de la grille sur muret



Scellement d'une main courante



Mise en forme de la terre végétale sur le talus du balcon



← Opération plantation des Lonicéra et iris →



Massif planté en Ilex crenata



Décaissement devant la salle d'activités pour pose de bordures granit →



← Opération béton désactivé

Acheminement des copeaux de bois →
pour paillage des végétaux



← L'élévation de la Fontaine en cours

Une vue de l'inauguration des travaux →



Quelques vues de ce que nous découvrons aujourd'hui en parcourant l'espace aménagé et en espérant que chacun saura se repérer, s'orienter et apprécier.



Paul FREYSSINET

APPLICATION DE NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

OBLIGATION D'ELAGAGE

Dans le bulletin de décembre 2017, il était fait état de l'attente de l'équipe municipale sur l'élagage de la végétation qui se situe en bordure des routes. Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur les routes communales doivent être coupés à l'aplomb de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Il est interdit de laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du droit routier (article R116 – 25) du côté de la voirie routière.

Cette attente a de bonnes raisons que je me permets de rappeler.

L'élagage a une incidence sur le bon état des chaussées, leur durée de vie et la sécurité des usagers. Les enjeux de l'élagage concernent tous les fils électriques, téléphoniques et demain la fibre optique. Cette fibre devrait être posée au cours du second semestre 2019. Cet élagage est bien un impératif en préparation des travaux de déploiement du projet 100 % fibre 2021 porté par le Conseil départemental et pour faciliter les interventions de l'entretien de ce nouveau réseau. L'élagage demeure bien un devoir du propriétaire qui s'expose dans le futur à des frais en cas de rupture de la fibre optique, en précisant que les frais ne sont pas couverts par l'assurance.

Un courrier a été adressé le 13 février 2018 aux riverains concernés par les opérations d'élagage. Il vous était demandé de nous faire connaître la réponse à notre demande et de choisir l'une des deux démarches, l'une étant la réalisation de ces travaux par vous-même, l'autre sollicitant l'intervention d'une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Que toutes celles et ceux qui ont apporté leur réponse soient dès à présent très sincèrement remerciés. Pour certains, vous vous êtes inscrits dans un contrat d'engagement et de confiance de réalisation des travaux que vous devez naturellement respecter.

En même temps est-il utile de préciser que nous sommes sans réponse de riverains de nos routes communales ? Nous ne pouvons laisser les choses en l'état et je me permets de vous rappeler qu'il existe bien une obligation d'entretien.

Fort de ses convictions et obligations, l'équipe municipale va très prochainement se prononcer pour un arrêté municipal portant obligation d'élagage de plantation ou d'abattage d'arbres et branches morts des propriétés riveraines des voies communales, chemins ruraux et routes départementales en agglomération. Il sera normalement rappelé aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent en précisant que l'élagage est autorisé en tout endroit en Corrèze.

Les propriétaires sont bien chargés par la loi d'assurer l'entretien et l'élagage des arbres implantés sur leur propriété (Article 673 du code civil). Il faut rappeler que la servitude d'élagage qui avait été supprimée en 1996 a été rétablie en octobre 2016 par la loi pour une république numérique

La commune ne réalisera aucune opération d'élagage sur le domaine privé. A l'instar de la demande du département, il va être demandé aux propriétaires de s'engager auprès de la commune dans la réalisation des travaux nécessaires avec la possibilité de s'inscrire dans une réalisation effective d'ici la fin février 2021.

La mairie que vous pouvez contacter au 05 55 98 94 01 se tient à votre disposition pour tout complément d'information s'agissant de la nature et des modalités des travaux à réaliser.

En conclusion, vous noterez que bien nombreux sont les arguments qui plaident pour l'élagage et nous obligent à répondre aux attentes de nous tous.

Marcel DANDALEIX

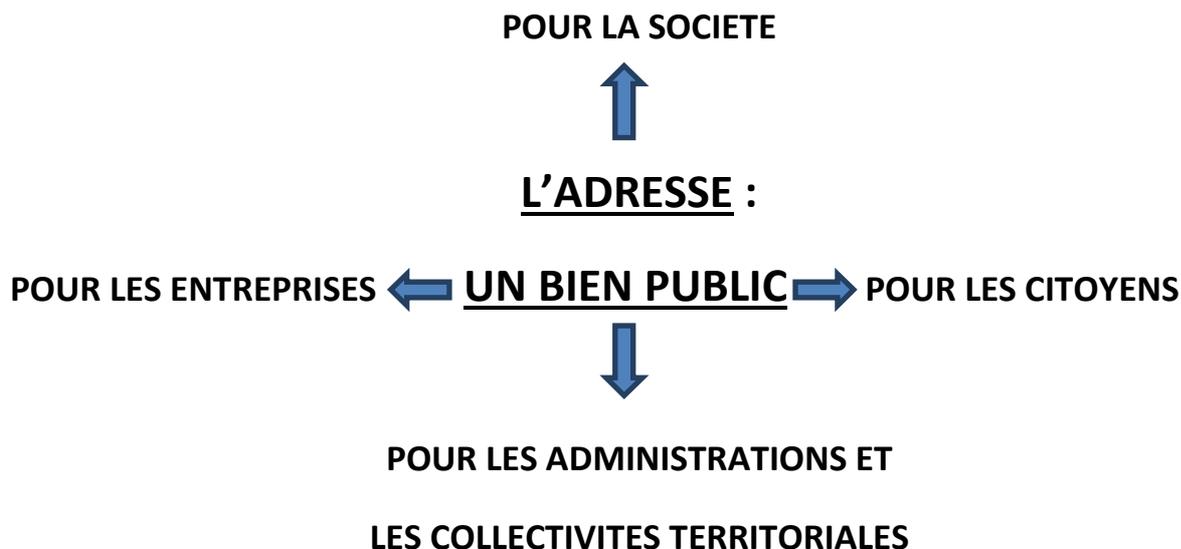
DEMARCHE D'ADRESSAGE SUR NOTRE COMMUNE

Toutes les voies d'une commune doivent être dénommées et numérotées.

L'adresse est une donnée d'information essentielle permettant d'identifier avec précision la localisation des bâtiments, des habitations et des sites remarquables.

L'adresse est une donnée utile aux citoyens, aux collectivités territoriales et à tous les acteurs économiques dans la mesure où elle permet de rejoindre rapidement et à coup sûr une destination précise.

L'adressage et la numérotation sont les moyens qui permettent à chaque citoyen, personne morale et tout lieu géographique d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.



L'essentiel est de permettre l'accès rapide (à toute heure du jour et de la nuit) des services de secours SAMU, pompiers, médecins, ambulances etc., d'assurer la qualité de la distribution du courrier, la livraison à domicile, l'accès des services à la personne, l'accès aux nouveaux services liés aux navigateurs et autres appareils de géolocalisation.

La commune d'Orgnac mène actuellement un projet d'adressage et de numérotation dans tous les villages pour apporter une solution à ce problème afin de permettre, dans un premier temps, à toutes les habitations d'être rapidement géolocalisables par les services d'urgences. Dans un deuxième temps suivra l'implantation de panneaux pour guider au mieux la circulation.

Le conseil municipal a délibéré le 9 octobre 2017 pour le lancement de la procédure de dénomination et de numérotation des voies.

Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental de la Corrèze et aux services de l'Etat dans le cadre des aides de la DETR (Dotation des Equipement des Territoires Ruraux).

« La Poste » a réalisé un rapport d'audit et de conseil et nous a accompagné dans la réalisation de cette opération.

Les voies de la commune ont été identifiées, recensées et localisées à l'aide du plan cadastral, du SIG (Système d'Information Géographique), DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours) ; chaque extrémité a été validée par rapport au point de référence qui se situe à la mairie pour établir le point de départ de la numérotation.

La numérotation métrique choisie est établie par un nombre représentatif de la distance en mètres entre le début de la voie et l'entrée de l'immeuble. Ce système permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la

numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis, ter... source parfois d'ambiguïté. La série des numéros d'une voie est formée par de nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche. Autre avantage non négligeable de ce système : il est particulièrement efficace pour les organismes de secours puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.

Lors de la réunion du 15 octobre 2018 le conseil municipal a délibéré en approuvant à l'unanimité la dénomination et numérotation des voies.

Le dossier ainsi constitué est transmis aux services de la Préfecture, de la Poste, du Cadastre et du SDIS. Il sert aussi à renseigner la base de données nationales d'adressage afin de générer le numéro HEXACLE qui sera très utile lors de la connexion au haut débit via la fibre optique, opération qui sera réalisée en 2019/2020.

Un arrêté est pris pour déterminer le modèle des plaques de dénomination et numérotation des voies.

Tous les propriétaires ou locataires seront avisés par un courrier personnalisé, accompagné d'une attestation de numérotation, qui leur indiquera les différentes démarches à entreprendre pour communiquer leur « nouvelle adresse » ainsi que les modalités de retrait et de pose de la plaque du numéro.

L'acquisition des plaques de dénomination et numérotation des voies est à la charge de la municipalité. La pose des plaques de dénomination des voies sera réalisée par la municipalité ; en revanche les plaques de numérotation seront confiées à chaque propriétaire ou locataire qui procédera à la pose.

LES 6 REGLES D'OR DE L'ADRESSE

- Ecrire **dans l'ordre** et impérativement : le nom sur la première ligne, le code postal et la localité sur la dernière ligne
- Adresse sur **6 lignes maximum, pas de ligne vierge**
- **38 caractères** par ligne, espaces et numérotation compris
- Adresse **alignée à gauche**
- **Aucun signe de ponctuation**, pas d'italique, ni de caractère gras ou souligné
- Les **quatre dernières lignes en majuscules**

Ligne 1 IDENTITE DU DESTINATAIRE

Civilité – Titre - Nom - Prénom

Ligne 2 IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE

N° d'appartement - Etage - Escalier

Ligne 3 COMPLEMENT DE LA LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION

Entrée - Bâtiment...

Ligne 4 NUMERO - LIBELLE DE VOIE

Rue – Avenue...

Ligne 5 SERVICE DE DISTRIBUTION COMPLEMENT LOCALISATION

Poste Restante - BP

Ligne 6 CODE POSTAL ET LOCALITE

Milena LOUBRIAT

EXPRESSION LIBRE

L'AMBROISIE

Plante très allergisante à éradiquer.

L'Ambroisie fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité, de quelque nature qu'elles soient à mettre en avant : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale. Bien au contraire elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen à partir du mois d'Août jusqu'en Octobre. Le pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, toux, eczéma, conjonctivites, asthmes, trachéites... qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi coûteux en termes de soins.



L'ambroisie, appelée également "herbe de la Saint Jean, herbe à poux, absinthe de pays", a été repérée en France au milieu du XIX siècle, elle n'a cessé de se développer dès lors et de coloniser les lieux plus particulièrement les sols dits "ouverts" profitant de tous les bouleversements et modifications de l'écosystème dus à la mécanisation de l'agriculture et aux aménagements routiers.

Le couloir rhodanien est son creuset historique, mais aujourd'hui toute la moitié sud de la France est concernée par l'Ambroisie.

L'Ambroisie a une haute tige droite couverte de poils blancs avec des feuilles vert vif finement découpées et des rameaux rougeâtres alternes. Son port buissonnant est assez large, ses fleurs monoïques vert jaune deviennent jaunes une fois ouvertes et des chandelles droites de Juillet à Septembre/Octobre qui produisent le pollen si allergisant.

Par la suite, de Septembre à Décembre ce seront les graines (Akènes) qui apparaîtront pour permettre la reproduction rapide :

Famille : Astacées

Type : annuelle

Origine : Amérique du Sud

Couleur : fleurs vert/jaune puis jaune

Semis : oui



Bouture : non

Plantation : spontanée

Floraison : Juillet ...Septembre

Hauteur : jusqu'à 2 mètres

Sol et exposition pour l'Ambroisie :

L'Ambroisie est une plante rudérale, elle trouvera un terrain favorable à son développement dans les sols laissés nus par les désherbants qui n'ont aucun effet sur elle, les terrains bouleversés par des aménagements routiers ou de construction, ainsi qu'en bordure de route. Un sol chaud sec et sableux est son idéal.



Multiplication de l'Ambroisie :

L'Ambroisie est une plante annuelle thérophyte c'est à dire qu'elle meurt après avoir produit des graines qui elles survivent à l'hiver et de nombreuses années, et se mettent à germer dès que les conditions leurs sont propices au niveau climatique ainsi que physique (labour, aménagement du sol ...)

Curieusement, des graines d'Ambroisie sont souvent contenues dans les mélanges de graines alimentaires pour oiseaux, ce qui fait que la plante peut se développer autour des volières.

Evidemment, l'Ambroisie ne se sème pas dans les jardins, sa multiplication se fait malheureusement naturellement par semis spontanés.

Comment distinguer l'Ambroisie de l'Armoise ?

L'Armoise ressemble un peu à l'Ambroisie.



mais l'Armoise n'a pas sa tige velue et ses feuilles sont blanchâtres en dessous alors que l'Ambroisie a le même vert sur le revers.

Les fleurs de l'Armoise sont vert/gris puis blanchâtres,

L'Ambroisie n'a pas d'odeur lorsqu'on froisse les feuilles, l'Armoise dégage une odeur très agréable.

Comment empêcher le développement de l'Ambroisie ?

C'est avant la floraison de l'Ambroisie que vous devez entreprendre les choses à son encontre, soit au printemps ou en début d'été. Mieux vaut se protéger avec masque, gants et lunettes surtout si vous êtes de nature allergique.

Comme l'Ambroisie aime les sols nus, la première chose à faire pour la contrarier est de pailler ans laisser de terre à l'air. Lors de vos plantations et de vos aménagements de jardin, déposer sans attendre un broyat au pied des arbustes et autres végétaux. En plus du paillage, il convient également d'éviter de retourner la terre au maximum, la Permaculture est alors une pratique culturelle bien adaptée pour contrarier l'apparition intempestive de l'Ambroisie.

Par ailleurs, si votre jardin est petit, arrachez l'Ambroisie et brûlez le pied.

Sur de grandes surfaces, semez du trèfle afin de ne pas avoir un sol nu qui ne laissera pas la possibilité à l'Ambroisie d'apparaître.

Lutte contre l'Ambroisie :

L'Ambroisie est combattue au niveau mondial ; ainsi le premier samedi de l'été est la journée internationale de l'Ambroisie destinée à sensibiliser aux dégâts causés par l'Ambroisie.

En France, la loi du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé introduit un chapitre relatif à la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé publique et un nouveau dispositif réglementaire national spécifique à la lutte contre les Ambrosies a été adopté en 2017, dont le but est de prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et interdire leur introduction de façon intentionnelle sur le territoire, leur transport et leur utilisation.

Le préfet fixe, par arrêté préfectoral, dans chaque département les mesures à mettre en œuvre et leurs modalités d'application ; les contrevenants risquent des amendes de 1^{ère} classe.

Le 3^{ème} plan national santé/environnement intègre la lutte contre l'Ambroisie et l'observatoire des Ambrosies coordonne la lutte contre cette plante.

Paul FREYSSINET

Au fil de l'eau...

En Corrèze, la ressource en eau est précieuse et fragile. Elle se caractérise par de faibles profondeurs, de faibles débits et présente ainsi une grande vulnérabilité vis-à-vis du climat. Nous devons donc en prendre soin.

Le déficit pluviométrique constaté depuis le mois de juillet entraîne d'une part la baisse générale des débits des cours d'eau, des ressources souterraines et, d'autre part, la nécessité d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et une juste répartition des usages de l'eau. En conséquence, le Préfet de la Corrèze a pris un arrêté le 10 août 2018, prolongé plusieurs fois et ce jusqu'au 30 novembre 2018, pour limiter les usages de l'eau dans le département, notamment :

- interdiction de tout prélèvement en nappe ou dans les cours d'eau, hors usages prioritaires (alimentation en eau potable, défense incendie et abreuvement)
- interdiction de l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément et des espaces sportifs de toute nature, toute la journée (l'arrosage des jardins potagers reste autorisé la nuit, de 20h à 8h)

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site (<http://www.correz.gouv.fr>)

L'existence d'une ressource en eau et l'accès à cette ressource sont des conditions essentielles de la vie, de la vie végétale, de la vie animale et donc de la vie humaine. L'eau est nécessaire tout à la fois à l'alimentation humaine et animale, à l'agriculture, à de nombreuses industries. L'eau est un milieu naturel dont il faut assurer la protection car il conditionne de nombreux équilibres écologiques.

La condition première de toute régulation des usages de l'eau réside dans son statut. De par sa nature, l'eau ne constitue pas un bien comme les autres même si elle s'achète et se vend. L'eau constitue par nature un bien collectif.

L'article 1^{er} de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau dispose que « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur générale et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général ».

Dire que l'eau est considérée comme faisant partie du patrimoine commun de la nation ne signifie pas qu'elle est propriété de l'Etat. Seules les eaux domaniales appartiennent à l'Etat.

Au sein des eaux non domaniales on fait une distinction entre les **eaux non courantes** et les **eaux courantes**.

Le régime des **eaux non courantes** se rapproche beaucoup du régime classique de propriété privée ; sa fonction collective est inexistante. Les eaux stagnantes (étangs etc.) sont incorporées au fonds, elles constituent des biens immeubles avec les poissons qui s'y trouvent. De même les eaux de pluie appartiennent au premier occupant, elles sont à la disposition du propriétaire qui les reçoit sur son fonds.

La situation est différente pour les eaux de source. Elles peuvent être utilisées librement par celui qui a une source sur son fonds. Mais, le propriétaire ne doit pas utiliser celle-ci de manière à enlever aux habitants d'une commune l'eau qui leur est nécessaire ; on retrouve ainsi la fonction collective de l'eau. De même les eaux souterraines n'appartiennent pas au propriétaire du fonds qui est en superficie. Celui-ci ne peut disposer que de l'eau captée. Surtout, ces captages font l'objet d'un contrôle administratif très étroit. Les prélèvements d'eau à des fins agricoles doivent être autorisés ou déclarés s'il s'agit de prélèvements à des fins domestiques.

Les **eaux courantes** forment l'essentiel du régime hydrographique et sont constituées de cours d'eau non domaniaux (ruisseaux et rivières). Elles échappent à l'appropriation ; ce sont des **res communis** ; seul le lit des cours d'eau non domaniaux est la propriété des riverains (art. 98 du Code Rural). Les riverains n'ont sur l'eau elle-même qu'un droit d'usage qui fait l'objet d'une répartition conformément à l'article 644 du Code Civil. Ce droit d'usage est notamment limité par l'obligation de ne pas porter atteinte aux droits d'usage des autres riverains et de restituer l'eau de façon à ce qu'elle soit utilisable par les propriétaires des fonds inférieurs.

Les ressources en eau souterraine, communément appelées nappes phréatiques, se renouvellent par l'infiltration des eaux de pluie. Pour protéger ces ressources limitées, il faut à la fois les protéger des pollutions et limiter ses usages. La protection des eaux souterraines constitue une priorité de la politique environnementale française et de l'Union européenne (UE) pour quatre raisons majeures :

- les eaux souterraines sont très utilisées pour l'alimentation en eau potable, pour l'industrie et pour l'agriculture, leur pollution peut être dangereuse pour la santé humaine et pour le bon déroulement des activités économiques ;
- les eaux souterraines fournissent le débit de base de nombreux fleuves (elles peuvent représenter jusqu'à 90% du débit de certains cours d'eau) et peuvent influencer la qualité des eaux de surface ;
- si elles sont contaminées, le bon état des eaux souterraines est difficile à retrouver et les conséquences peuvent se prolonger pendant des décennies ;
- elles servent de tampon en période de sécheresse et sont essentielles pour conserver les zones humides.

Sur le plan quantitatif, une masse d'eau souterraine est en bon état lorsque les volumes prélevés dans la nappe ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et préservent l'alimentation en eau des écosystèmes de surface. Sur le plan qualitatif (état chimique), les déclassements des masses d'eau souterraine sont principalement dus aux nitrates et pesticides d'origine agricole. Une eau souterraine est en bon état lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au minimum bon.

Il est de la responsabilité de chacun de participer à la préservation de ce bien commun en s'appliquant à s'en servir de façon raisonnée et « écoresponsable ».

Milena LOUBRIAT

Sources :

Conseil Départemental de la Corrèze

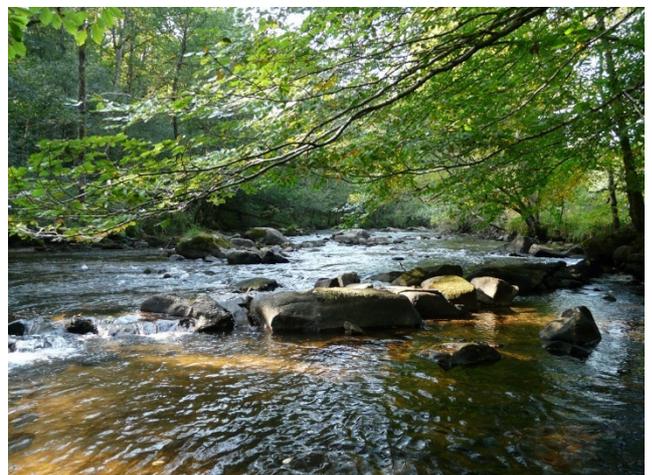
Préfecture de la Corrèze

Yves JEGOUZO, Président honoraire de l'Université Paris I

(Panthéon – Sorbonne)

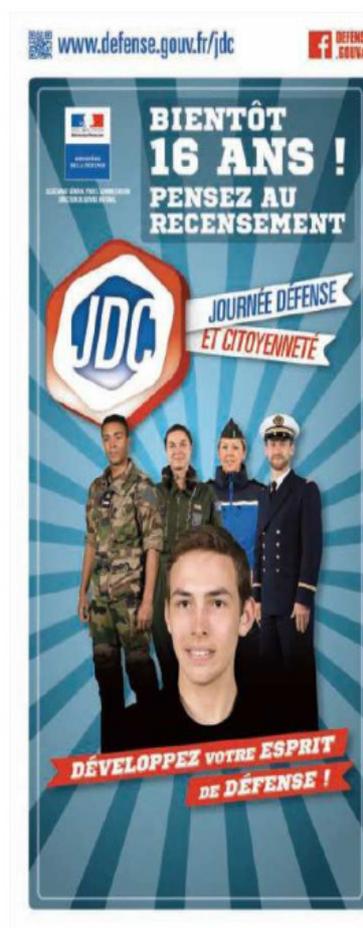
« Dans des temps fort lointains, les ruisseaux glissaient tranquillement au fond des vallées. Ils coulaient des jours heureux en chantant toujours »

D'autres infos disponibles sur www.nouvelles-aquitaine.ars.sante.fr



LES RECENSEMENTS

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB ATHLETIQUE ORGNACOIS

LA CONSÉCRATION AU RENDEZ-VOUS DES QUARANTE ANS...

Créé en 1978, le Club Athlétique Orgnacois fêtait, en cette année 2018, ses quarante ans d'existence ! Quarante ans riches en souvenirs, meublés de titres régionaux et de parcours sur les routes de France aux fortunes souvent favorables. Pour célébrer ce joyeux anniversaire, les orgnacois engagés pour un dernier tour de piste en championnat territorial du Limousin 4^{ème} série, mettaient un point d'honneur à réaliser une saison en tout point remarquable. Premiers à l'issue de la phase qualificative, avec 14 victoires, un nul, pour une seule défaite les noirs et blancs écartaient l'équipe de LA SOUTERRAINE en demi-finale obtenant, de fait, leur billet pour la finale, face au Rugby Club de MIEL BEYNAT. Dans le cadre magique du stade Amédée Domenech de BRIVE, habituellement théâtre de joutes professionnelles, le C.A.O foulait, sans doute, pour la dernière fois une pelouse détremnée par une pluie quasi incessante. Cela ne l'empêchait toutefois pas de décrocher l'ultime bouclier de champion du Limousin, dans cette version, sur le score de 18 à 8.

Invités à participer aux 16^{èmes} de finale du championnat de France, les hommes de Lionel AUMAITRE prenaient la direction de GOURDON (46), pour y rencontrer le représentant du comité de Midi-Pyrénées, l'U.S SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL. A égalité de points au terme du temps réglementaire, ils l'emportaient au bout du suspense et d'interminables prolongations par le plus petit écart et un score de 20 à 19. En 8^{ème} de finale, dans l'enceinte du stade Guy Borrel de QUINT-FONSEGRIVES (31), le C.A.O échouait de peu (27-22), contre celui qui allait devenir quelques semaines plus tard champion de France, l'U.S ASPOISE, chère au candidat à l'élection présidentielle, Jean LASSALLE.

Fort de ce bilan exceptionnel, l'entraîneur Lionel AUMAITRE, décidait de se retirer après trois saisons d'intense activité.

Engagé dans un nouveau championnat redessiné aux contours de la Nouvelle Aquitaine, pour l'exercice 2018/2019, avec un brassage 3^{ème} et 4^{ème} série, le Club Athlétique Orgnacois rivalise désormais avec des formations plus consistantes. Sous la houlette de son nouvel entraîneur, Jérôme BAC, il se comporte, néanmoins, plutôt bien dans sa poule avec un bilan prometteur, à un match de la fin de la phase aller, puisqu'il comptabilise 7 victoires pour une seule défaite, chez le leader NEUVIC. Avec 10 départs ou arrêts enregistrés à l'intersaison et 13 recrues, le C.A.O présente un nouveau visage. Il est encore en construction, mais donne déjà des signes encourageants sur son potentiel et ses aspirations...

Encore une fois, l'occasion nous est donnée ici de remercier toutes celles et ceux qui contribuent à l'épanouissement de notre quadragénaire préféré et de présenter à tous nos supporters et concitoyens nos meilleurs vœux, pour la nouvelle année.

Christian DANDALEIX

MATCHES RETOUR		SCORE
13-janv-19	<i>XV HAUT PERIGORD / CAO</i>	/
20-janv-19	<i>CAO / MERLINES</i>	/
27-janv-19	<i>ST PRIEST DE GIMEL / CAO</i>	/
10-févr-19	<i>CAO / NEUVIC</i>	/
17-févr-19	<i>LAGARDE ENVAL / CAO</i>	/
24/02/2019	<i>CAO / BEYNAT</i>	/
10/03/2019	<i>CENAC / CAO</i>	/





CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS - SAISON 2017/2018
CHAMPION DU LIMOUSIN
4 ÈME SÉRIE
FINALE TERRITORIALE - 29/04/2018 –BRIVE-LA-GAILLARDE

1^{er} rang, accroupi de gauche à droite : Mickael ROCAMORA, Bastien VINOT, Olivier BONNET, Anthony GLOUTON, Arnaud MADUPUY, Jérémy BOURBOULOUX, Flavien COMBES, Flavien FAUCHER, Émilien SAGNE, Thibault MALAGNOUX, Gaëtan FROIDEFOND, Lionel AUMAITRE (Entraîneur), Christian DANDALEIX (Président), Simon BEDUNEAU.

2^{ème} rang, debout, de gauche à droite : Olivier CHAPOUX (dirigeant), Gilles CELERIER (dirigeant), Mathieu SERINDOU, Sébastien SAGNE, Olivier MOUGEOTTE, Jérôme DELCAMBRE, Stéphane MARTINIE, Damien CHAVANT, Benjamin MALAGNOUX, Alexandre MALAGNOUX, Aurélien PENAUD, Jérôme PASCAREL, Rémi DUFAURE, Xavier MADUPUY, Mathieu LAVERGNE, Julien GLOUTON, Christophe TURPIN, Jean-Pierre FAUREL (vice-président), Sébastien VERGNAUD, Éric SYLVESTRE (dirigeant).



CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS
SAISON 2018/2019 - 3^{ÈME}/4^{ÈME} SÉRIE – LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

1^{er} rang, accroupis de gauche à droite : Olivier CHAPOUX (dirigeant), Mickael ROCAMORA, Baptiste LABONNE, Arnaud MADUPUY, Jérémy VELLES, Mathieu LAVERGNE, Patrick MASMALET, Damien CHAVANT, Sébastien SAGNE, Julien GLOUTON, Jason VALETTE, Émilien SAGNE, Christian DANDALEIX (Président).

2^{ème} rang, debout de gauche à droite : Gilles CELERIER (dirigeant), Christophe CHARRIERAS (dirigeant), Olivier BONNET, Olivier MOUGEOTTE, Simon BEDUNEAU, Benoît GOUDAL, Guillaume CESSAC, Benjamin MALAGNOUX, Thibault MALAGNOUX, Aurélien PENAUD, Clément VALADE, Jérôme PASCAREL, Mathieu SERINDOU, Gaëtan FROIDEFOND, Alexandre MATHE, Mathieu BARCELO GARCIA, Flavien FAUCHER, Jean-Christophe GUIGNARD, Jérôme BAC (Entraîneur), Jean-Pierre FAUREL (vice-président).

Absents sur la photo : Kevin ANGLES BESO, Nicolas BIGOURIE, Anthony BONNET, Jérôme DELCAMBRE, Émilien GOUMY, Xavier MADUPUY, Alexandre MALAGNOUX.

SAVJOO ECOLE DE RUGBY

L'entente SAVJOO – école de rugby est une association loi 1901 qui est le fruit du rassemblement des clubs de St Aulaire, Varetz, Juillac, Objat et d'Ornac (sans oublier Allasac, club en sommeil).

Le SAVJOO accompagne les joueurs (garçons et filles) des catégories M6 (2013-2014), M8 (2011-2012), M10 (2009-2010), M12 (2007-2008), M14 (2005-2006) et féminines M15 (2004-2005-2006). Pour la saison 2018-2019, nous comptons 95 inscrits sur les différentes classes d'âge, ceux-ci sont licenciés sur 1 des 5 clubs du rassemblement. Près d'une quinzaine d'éducateurs (diplômés FFR pour partie) forment les joueurs à la pratique du rugby éducatif. **Toute l'année, les nouveaux joueurs peuvent être accueillis pour essayer le rugby.**

Les équipes sont inscrites sur les compétitions organisées par la FFR mais aussi sur des tournois tout au long de la saison. L'école se place régulièrement sur le podium des tournois. Cette saison, est une année de

transition avec l'apparition des nouvelles règles de jeu : en début d'année le jeu au contact favorise la mobilité et le jeu d'évitement, et pour le M14 expérimentation de l'interdiction du passage en force. Tout cela pour que le rugby éducatif devienne un véritable loisir loin des images de guerre du rugby professionnel.

Le SAVJOO, s'est aussi une équipe de bénévoles très active qui se mobilise toute l'année pour permettre aux enfants de pratiquer leur sport dans de très bonnes conditions. Ainsi l'année est coupée par les temps forts organisés par les bénévoles : goûter de Noël (le 22 décembre 2018), soirée spectacle avec la troupe DUO des NON (le 13 avril 2019 à Objat) et tournoi Pierrot MAMALET (le 15 juin 2019).

Renseignements / photos : www.facebook.fr/savjoo2

Contact : Olivier GUIGNARD (Président) – 06 76 97 51 72 – oguignard-savjoo@orange.fr



CLUB ORGNAC AMITIE

Le mois de janvier a vu revenir la traditionnelle rencontre autour de la galette et l'assemblée générale du club.

En février, nous sommes allés nous régaler à l'Hôtel de France.

Avril, un apéritif dinatoire a été préparé par les petites et grandes mains du club pour celles et ceux qui ont passé une dizaine. Un moment convivial est toujours agréable à partager.

En car, notre sortie du mois de juin a été une réussite un beau temps, une visite aux thermes de la Royat, un bon repas et une aventure Michelin passionnante.



Tout au long de l'année, Marie-Claire Deyzac a animé les séances de la « Gym-Sénior » le jeudi de 14h à 15h.

Un moment de travail intellectuel après le physique se tient dans la salle du club avec des jeux de scrabble et autres jeux de société.

L'atelier informatique a fonctionné de janvier à juin avec Dominique et Danielle comme « initiatrices » à ces mystères impalpables. Mais exception pour un petit livret réalisé sur un sujet « nature » :

« Les plantes sauvages d'Orgnac sur Vézère et ses environs »

La fête votive de la Saint Martial nous a amené sur la place du village avec un stand de pâtisseries maison et livret sur les plantes sauvages.

Un repas de rentrée est prévu le vendredi 16 novembre 2018 au « Grillon de Chabignac ».

Notre club a accueilli 50 adhérents cette année 2018.

Cotisation : 15 euros qui permettent de participer à toutes les activités.

Bien sûr l'atelier « Gym Senior », les repas au restaurant et la sortie annuelle sont payants.

Bonne suite à notre club, rejoignez-nous nombreux.

Régine DELACOUR

L ' ANNEE 2018 DU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vient de vivre une nouvelle fois une belle année grâce à tous nos bénévoles par leur efficacité et leurs idées mais surtout grâce à votre participation aux manifestations ; celles-ci sont aux nombres de six :

- Le dîner spectacle et soirée aligot du samedi 10 Mars étaient animés par le groupe UNIVOX qui chante les Compagnons de la chanson. 82 adultes et 4 enfants avaient pris place à la salle Paul Comby des Fombiardes pour profiter de cette belle soirée très réussie.

- L ' Assemblée Générale s'est tenue le 23 mars. Le bureau a été modifié présidente : Brigitte Pasquier, vice-présidente : Christine Blanchard, trésorière Jeanine Larivière, trésorière adjointe Christiane Fragne, secrétaire Raymonde Ducloux, secrétaire adjointe Anne Fleur Rodrigo. Le conseil d ' administration compte des membres supplémentaires.

- Le feu de la Saint Jean a eu lieu le samedi 23 juin dans une bonne ambiance, Il s ' est déroulé comme tous les ans à La Forge avec partage du casse-croûte ; feu préparé par Patrick et Christian et tonne à eau prêtée par Pierre Faucher.

- Samedi 30 juin et Dimanche 1 juillet fête annuelle de la Saint Martial dans le bourg.

Le samedi après-midi : concours de pétanque, stand de tir, soirée-repas en musique animée par DJ Max que nous remercions. Soirée très réussie. Après-midi avec moins de participants car le soleil, la chaleur et la demi-finale de la coupe du monde de foot ont dissuadé bien des personnes!

Le dimanche matin : randonnée pédestre, pêche à la truite, procession de la fontaine St Martial à l'église St-Martial avec la grande Confrérie St Martial de Limoges suivie de la messe. L'apéritif est offert à tous.

L'après-midi, structures gonflables pour les enfants et moment musical avec le groupe Old School : très bon groupe

La bourriche s'est déroulée durant toute la journée. En soirée repas jambon braisé très apprécié par de nombreux participants avec 120 adultes et 10 enfants. Très beau feu d'artifice offert par la municipalité . Nous remercions vivement Monsieur le Maire : Marcel Dandaleix.

Fête réalisée dans un très beau cadre suite à l'aménagement très réussi du bourg d'Orgnac. Merci à toute la municipalité.

Dimanche 2 septembre vide-greniers en partenariat avec « Familles Rurales »

Dimanche 21 octobre La « 6ème louche » concours de soupe qui recevait 7 soupières ; conférence sur les variétés de pommes du patrimoine local animée par Georges Fraysse de l ' association « Les Croqueurs de Pommes » très belle exposition avec présentation de nombreuses variétés de pommes anciennes ; journée d ' auteurs et dédicaces de Mamika, Régine Laprade, Christine Gauthier-Bravard, Magali Mouret, Laurent David.

Samedi 15 décembre : Le Père Noël revient aux Fombiardes à la salle Paul Comby pour offrir des chocolats à nos petits anges et pour collecter les dernières lettres. Atelier animé par Christelle Miellerai et goûter pour les enfants.

Pour animer nos manifestations nous avons profité de la sonorisation de la commune qui nous a été gentiment prêtée par Monsieur le Maire Marcel Dandaleix que nous remercions vivement.

Nous vous donnons rendez-vous le 16 mars 2019 pour le prochain repas spectacle du Comité des Fêtes.

Au seuil de cette nouvelle année, nous vous souhaitons une bonne année 2019 santé bonheur pour vous et tous vos proches.

Président d'honneur : Marcel Dandaleix, Présidente : Brigitte Pasquier, Vice-Présidente : Christine Blanchard, Trésorière : Jeanine Larivière, Trésorière Adjointe : Christiane Fragne, Secrétaire : Raymonde Ducloux, Secrétaire Adjointe : Anne Fleur Rodrigo.

Conseil d'administration : Dominique Dandaleix, André et Pascale Golfier, Christine Gautier Bravard, Pierre Faucher et Sandra Charpentier, Pierre et Cyndie Parveau, Sébastien et Claudine Sagne, Évelyne Fauray, Lucette Maury, Colette Dubernard, Brigitte Marsac, David Grandry, Jeanette Wardle, Christelle Miellerai, Julien Rodrigo, Jean pierre Ducloux.

La Présidente : Brigitte PASQUIER.

La secrétaire : Raymonde DUCLOUX

SECTION ACPG-CATM-TOE-OPEX ET VEUVES

ORGNAC-VIGEOIS

Les acteurs malheureux des derniers conflits nationaux (guerres 1914-1918, 1939-45, Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc, Opérations extérieures) s'éteignent lentement mais sûrement... aussi je pense qu'il est souhaitable de rappeler dans une société consumériste, à l'avènement du numérique et l'apparition de nouveaux périls internationaux de rappeler aux jeunes générations, souvent absentes de nos manifestations patriotiques, l'existence de nos sections locales d'anciens combattants et victimes de guerre. Leur but est de pérenniser le travail de mémoire afin que nul n'oublie : se rappeler pour que cela ne se reproduise pas...

La section ORGNAC- VIGEOIS a été créée dans les années 1960 par Guy LARIVIERE ancien déporté, décédé en 2015. **Depuis la date de sa création cette section participe à toutes les manifestations patriotiques locales, départementales ou nationales, elle assiste les adhérents dans les difficultés ou accidents de la vie, les accompagne vers leur dernière demeure.**

Une question est dès maintenant posée :

Que deviendront nos communes si nos porte- drapeaux et les commémorations disparaissent ? Qui portera le devoir de mémoire lorsque nos mémoires vivantes auront disparu ?

Pour que la mémoire perdure, la transmission intergénérationnelle des faits doit se faire en continu et c'est vous bientôt, jeunes générations, qui allez assurer la continuité de cette noble tâche. Je vous dis donc : venez nombreux à nos manifestations patriotiques, les anciens vous raconteront... Certains d'entre vous porteront avec ferveur, courage et fierté, l'emblème tricolore de notre république : le drapeau. Vous participerez ainsi au devoir de mémoire de la nation.

2018 : Année du centenaire de la guerre 1914-1918



Orgnac-sur-Vézère
Le monument aux Morts
 36 « Poilus » morts pour la France

Guerre 1914-1918

Nom Prénoms	Date du décès	lieu du décès
BOSSELUT Julien mort pour la France	10/03/1916	Verdun (Meuse)
BRAUGE Léonard	25/09/1915	Moulin-Rouge (Pas de Calais)
CESSAT Gabriel Baptiste	27/12/1914	Baconnes (Marne)
COMBY Joseph	13/04/1917	Rocourt-Saint-Martin (Aisne)
COUGNASSOUT Henri	27/05/1918	Arcy-Sainte-Restitue (Aisne)
COUNIL Jean	17/02/1915	Vauquois (Meuse)
DEBIARD Henri	09/05/1915	Ablain-Saint-Nazaire (Pas de Calais)
DUTEIL Eugène Jean	25/08/1917	Mourmelon-le-Petit (Marne)
DUTEIL Léon	18/07/1918	Lieu inconnu (Aisne)
EYROLLES Jean Baptiste	04/09/1916	Curlu (Somme)
FRAYSSE Elie	28/08/1914	Yoncq (Ardennes)
FRAYSSE Léon	03/03/1916	Verdun-sur-Meuse (Meuse)
GAUTHIER Elie Charles	02/03/1916	Fleury-devant-Douaumont (Meuse)
GAUTHIER François	04/02/1917	Bezonnaux (Meuse)
GENIER Jean	21/04/1918	Slop Macédoine ex-Yougoslavie
GLOUTON Etienne Firmin	12/04/1918	Hangard (Somme)
LACHEZE Armand		Date et lieu inconnus
LACHEZE Pierre	24/09/1916	Manonville (Meurthe et Moselle)
LAGRAVE Pierre	27/09/1915	Saint- Hilaire-le-Grand (Marne)
LAPORTE Pierre	15/12/1916	Douaumont (Meuse)
MALINIE Edouard		Date et lieu inconnus
MALINIE Firmin	21/08/1917	Bezonnaux (Meuse)

MAZY Pierre		Date et lieu inconnus
PRADEAUX Jean	26/09/1915	Massiges (Marne)
RABANET Aristide Henri Florentin	10/09/1918	Laffaux (Aisne)
RIVASSOU Jean	25/09/1915	Servon-Melzicourt (Marne)
SAGE Michel	21/09/1914	Thiéblemont-Farémont (Marne)
SAGNE Etienne	09/03/1917	Massiges (Marne)
SEGUR Jean	11/08/1918	Andechy (Somme)
SIMON Antoine	26/10/1916	Verdun (Meuse)
SIMON François	16/02/1915	Le Mesnil-lès-Hurlus (Marne)
SIMON Jean	11/05/1917	Oeuilly (Aisne)
TEILLET Léon	15/09/1914	Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus (Marne)
TREUIL Jean	11/09/1914	Courdemanges (Marne)
VERGNE Antoine	14/10/1918	Koritza Albanie
VILLENEUVE Marcel	11/10/1915	Bully-les-Mines (Pas de Calais)

N'oublions pas non plus ceux tombés au cours des guerres de 1939-1945 et en Algérie.

Le Président de section

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE D'ORGNAC SUR VEZERE

L'assemblée générale ordinaire de la société de chasse communale s'est déroulée le 26 mai 2018 à 18h30 à la maison de la chasse. Au cours de celle-ci, le bureau a été reconduit à l'identique. Parmi les 28 adhérents, on recense de jeunes chasseurs dynamiques qui partagent les plaisirs de la chasse avec des équipiers confirmés.

Sur le plan cynégétique, la saison 2017-2018 a été excellente avec 28 sangliers et 24 chevreuils prélevés et également quelques renards.

La saison 2018-2019 a bien commencé avec 12 sangliers et 5 chevreuils.

Nous rappelons que la chasse aux canards colverts reste interdite sur le territoire de la société de chasse communale. De même, la chasse du lièvre est limitée à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

Nous espérons pouvoir continuer à profiter pleinement de la chasse le week-end et ce, dans le respect de tous ceux qui profitent de la nature.

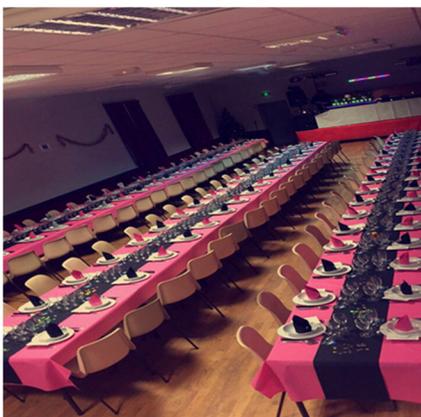
Le bilan financier est équilibré grâce aux manifestations que nous organisons :

- **le repas du 1^{er} mai** : casse-croûte et repas ont été préparés et servis par les adhérents, leurs épouses et leurs enfants de 8h00 à 20h dans la bonne humeur.

Le pain et le sanglier farci accompagné de ses pommes de terre boulangères, cuits au four à pain, ont remporté un vif succès auprès des convives.

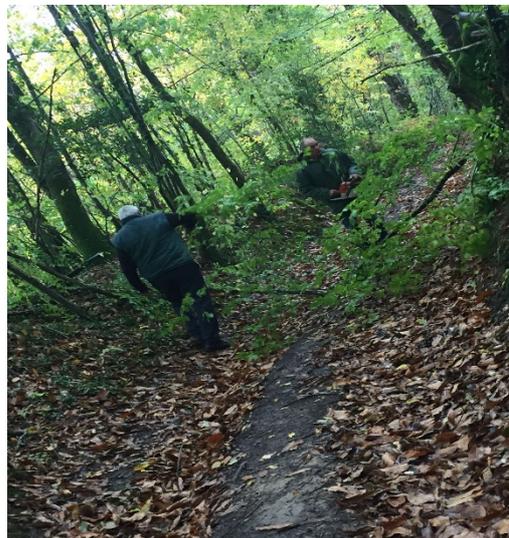


- **Le réveillon du 31 décembre** : tous les ans, l'équipe de la société de chasse termine l'année sur une bonne note avec son traditionnel réveillon qui fait «carton plein», dans une ambiance festive réalisée par notre animateur local.



• **Le concours de belote** du 24 février a réuni une vingtaine de participants, un lot de valeur a été gagné par chacun. Cette soirée conviviale a été clôturée par la traditionnelle soupe à l'oignon.

Le 04 juillet 2018, notre commune a subi un violent orage accompagné de fortes rafales de vent. De nombreux chemins publics furent obstrués par des arbres cassés ou déracinés. Des membres de la société de chasse communale ont dégagés bénévolement ces chemins pour permettre à chacun de pouvoir se promener en toute quiétude dans nos forêts.



Encore merci aux propriétaires terriens nous accordant leur confiance. Le président, le bureau et ses adhérents vous présentent à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le Président : B. LEYMARIE

ASSOCIATION DE CHASSE « ORGNAC PROPRIETAIRES »

Assemblée générale du 29 Juin 2018

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 29 Juin 2018 à 17 heures à la cabane (Chapoulie).

22 membres constituent l'association, 17 adhérents étaient présents, 5 excusés

A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2017/2018 a été moyenne dans l'ensemble...

- les colliers chevreuils ont tous été utilisés.

- de nombreux sangliers abattus.

- soixante faisans de tir ont été lâchés dans la nature. Environ 20% ont été retrouvés par les chasseurs, le reste a été malheureusement victime de la maladie ou de la sauvagine. Quelques-uns, souvent solitaires, ont cependant été observés au cours de l'été.

2 - compte rendu moral et financier : la subvention communale, la vente des cartes et les manifestations festives ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.

3 - élection du nouveau bureau : le bureau est reconduit dans son intégralité.

4 - préparation de la saison de chasse 2018/2019 :

- faisans : 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2018 :

07 Septembre, 28 Octobre, 22 Décembre.

- colverts : la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse 2018-2019. Ces derniers sont peu nombreux malgré les lâchers des années précédentes. L'expérience ne semble pas satisfaisante au niveau de la commune. Il serait intéressant de connaître l'analyse de la fédération à ce sujet ?...

- les chevreuils semblent moins nombreux que les années précédentes mais seules, les battues organisées, confirmeront cette observation. Peut-être un inventaire en fin de saison serait plus significatif, pour la délivrance des colliers, que les superficies de chasse ?...

- la population de sangliers semble en diminution sur le territoire de la commune mais des Hardes sont signalées à la périphérie. Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.

- en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

- les lapins de garenne sont en régression sensible (virus VHD) : il serait sans doute nécessaire de pratiquer des reprises pour une vaccination annuelle. La totalité des lapins devrait être vaccinée pour une véritable efficacité, ce qui paraît difficile pour le lapin sauvage... On s'oriente donc vers sa disparition...

Les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations...

5 - fixation du prix des cartes : le prix des cartes reste fixé à 40€.

Le président propose d'organiser, comme en 2018, un repas des chasseurs et de leurs amis, à la salle polyvalente, au cours du Printemps 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

Rappel : la chasse étant un élément essentiel de la ruralité, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin rappelé à ces derniers qu'ils doivent faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs, éviter de s'introduire dans les espaces où paissent des troupeaux (vaches, moutons, chevaux) et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage...

Le Président : Yves SAGNE

LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT MARTIAL D'ORGNAC SUR VEZERE



A - Principales activités en 2018

- *Travaux effectués dans l'église par l'association*

Le mardi 29 mai : peinture de l'extérieur des portes de l'église et des portails du jardin de Christiane, nettoyage de l'intérieur de l'église, restauration du calvaire sur la place (nettoyage et lasure de la statue du Christ).

- *Soirée du Vendredi 3 août 2018*

Elle a été animée par Fred LANGLAIS à l'accordéon et bandonéon ou en accompagnement de chants populaires slaves interprétés par le chanteur ukrainien Gregory SMOLIY et d'airs célèbres de l'Opéra (Bizet, Puccini, Catalani) interprétés par Nathanaëlle LANGLAIS soprano, chanteuse lyrique à l'Opéra de Limoges.

Malheureusement la canicule (37° à 19h) a dissuadé un grand nombre de personnes qui, au dernier moment, ne sont pas venues. Les spectateurs et convives présents ont bien apprécié la nouvelle formule de l'apéritif dinatoire avec les tables dispersées au gré de chacun sur la belle place de la fontaine récemment inaugurée par la municipalité.



- *Journées Européennes du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2018*

Au total, une vingtaine de personnes sont venues visiter l'église, soit individuellement, soit en participant à la visite guidée assurée par Jean POUGET et Milena LOUBRIAT.

- *Participation à la souscription lancée par la municipalité et la Fondation du Patrimoine (FDP).*

Le 23 juin 2018, à l'occasion de l'inauguration des travaux de l'aménagement du bourg, la municipalité a signé avec la FDP une Convention de Souscription portant sur les deux premières tranches de travaux (extérieurs de l'église) soit un montant de 181 000 € HT (2018-2019) + 135 000 € HT (2020-2021) = 316 000 € HT.

L'AESMOV est chargée de l'animation de la souscription qui a débuté le 23 juin 2018 (durée prévue sur 5 ans).

Etat de la souscription au 23 novembre 2018 :

8 910 euros pour 53 donateurs

(32% habitants de la commune, 23% originaires de la commune, 36% « amis », 9% entreprises-

Moyenne du montant des dons : 168 euros (de 20 à 1200 euros)

B – Quelques prévisions pour 2019

- **Assemblée Générale (ouverte à toutes et à tous, on recrute !!!!)**
Samedi 16 ou 23 mars 2019 à 15h Salle de réunion de la mairie
- **Soirée conviviale et musicale**
Vendredi 2 août 2019 à 19 heures
avec le **Quatuor Achille**

Jean POUGET
Président de l'AESMOV

Quatuor Achille



De gauche à droite :

Aliénor Woltèche violon, Belgique
Eugénie Lalonde violoncelle, Canada,
Marina Eichberg alto, Palestine,
Julie Rivest (05.02.1992), violon, Canada,

Biographie :

Fondé en 2017 à Bruxelles, le Quatuor Achille est composé de quatre musiciennes issues du Québec, de la Belgique et de la Palestine. Julie Rivest, Aliénor Wolteche, Marina Eichberg et Eugénie Lalonde ont toutes étudié dans de prestigieux conservatoires et universités autour du monde et sont diplômées du Conservatoire royal de Bruxelles (BE), de la Hochschule für Musik und Tanz Köln (DE), de l'Université de Montréal (CA) et du Conservatoire de musique de Montréal (CA). Le quatuor travaille

actuellement sous la tutelle de Francis Mourey et Guy Danel au Conservatoire royal de Bruxelles.

Julie et Aliénor, les deux violonistes, suivent également un cursus de violon baroque, respectivement au Conservatoire Royal de Bruxelles et à la Schola Cantorum de Bâle (CH). Marina, l'altiste, a pour sa part entamé un master à Detmold (DE), alors qu'Eugénie, violoncelliste, est en master à Bruxelles.

Chambristes déjà bien établies, les membres ont précédemment participé à différents prestigieux festivals, comme par exemple Aurora Chamber Festival (SE), Encuentro de Santander (ES), Festival Orford Musique (CA), et se sont déjà produites un peu partout en Europe, au Royaume-Uni, au Canada, au Moyen-Orient et en Asie.

Après une première année fructueuse et motivante, elles sont bien décidées à poursuivre leur collaboration. Elles participeront à deux résidences en France en 2019, durant lesquelles elles travailleront avec Guy Danel (quatuor Danel) et Václav Remeš (Fondateur du Quatuor Prosack).

Julie Rivest joue sur un violon Francesco Ruggeri c.1695 et un archet Bazin gracieusement prêtés par Canimex Inc. (CA).

<http://eglisedorgnac.free.fr> et <https://www.facebook.com/AESMOV>

APPEL AU MECENAT POPULAIRE FAITES UN DON POUR L'ÉGLISE D'ORGNAC-SUR-VÈZÈRE



Crédit : J. Damaz

DES TRAVAUX IMPORTANTES À ENGAGER

Malgré un entretien régulier, l'église n'échappe pas au vieillissement naturel de la couverture en ardoises et de la charpente, de même à l'intérieur : couvrements, murs, sol, installation électrique et éclairage, sans oublier la nécessité de restaurer le tableau « Mariage mystique de Sainte Catherine ».

Le coût total des travaux s'élève à 495 000€, réparti sur une période de 6 ans.

ORGNAC VEUT SAUVER SON ÉGLISE

Située au centre du bourg, l'église Saint Martial est un édifice auquel la population de la commune est très attachée.

Dès le XI^{ème} siècle, une église en pierre est construite sous la protection des Vicomtes de Comborn, relayés de 1219 à la Révolution par celle des Pères de la Chartreuse du Glandier.

Après la guerre de Cent ans, l'église est reconstruite au XV^{ème} siècle (chapelle nord) ; au XVII^{ème} siècle, réaménagement complet de l'intérieur (retable, mobilier, peintures, sacristie).

A la fin du XIX^{ème} siècle, la reconstruction de la chapelle sud donne à l'église son aspect actuel, très épuré, de croix latine.

A partir de 2003, le mobilier est restauré et inscrit aux monuments historiques.

En 2013, la création et l'installation des 11 vitraux du Père Kim En Joong célèbrent le millième anniversaire de cette église paroissiale qui accueille des concerts organisés par l'AESMOV (Amis de l'Église Saint-Martial d'Orgnac-sur-Vézère). Acoustique remarquable et capacité d'accueil (250-300 places) se révèlent des atouts majeurs pour l'animation culturelle (concerts, expositions, conférences) du bourg d'Orgnac en pleine rénovation.



Crédit : S. Collin

UNE INITIATIVE ACCOMPAGNÉE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

En dépit des subventions publiques attendues et des aides privées, la commune, seule, ne peut prendre en charge la part restante. C'est pourquoi cette dernière fait appel à la Fondation du Patrimoine et au Mécénat d'entreprise afin de mener à bien ce projet de sauvegarde de son église.

Tout don, même le plus modeste, sera important et significatif. Par avance, un grand merci pour votre soutien en faveur de la restauration de cet édifice emblématique.



Crédit : J.F. Amélor

BULLETTIN DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'église d'Orgnac-sur-Vézère et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.*

PAIEMENT PAR CHÈQUE – Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Fondation du Patrimoine – Église Orgnac-sur-Vézère". Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

PAIEMENT EN ESPÈCES – Merci d'indiquer les coordonnées auxquelles nous adresserons votre reçu fiscal.

NOM-Société :

Adr :

CP : Ville :

Mail : Tél :

Fait le / / à

Signature :

PAIEMENT EN LIGNE – faites votre don sur www.fondation-patrimoine.org

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT AU TITRE :

- DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

POUR LES PARTICULIERS, votre don ouvre droit à l'une des réductions suivantes :

- o sur l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable. — Ex : Don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- o sur l'Impôt sur la Fortune Immobilière à la hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000 € (limite de don : 66 666 €). — Ex : Don de 2000 € = 1500 € d'économie d'impôt.

POUR LES ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. — Ex : Don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

BULLETTIN À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :
LA FONDATION DU PATRIMOINE
33 avenue Georges Dumas — 87000 LIMOGES

* J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations que nous conservons ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



En complément de votre reçu fiscal, voici les contreparties que nous vous proposons. Merci de nous indiquer vos choix :

- Adhésion aux Amis de l'église Saint Martial d'Orgnac-sur-Vézère (pour tout don supérieur à 40 euros)
- Invitation personnelle à la manifestation inaugurant les travaux.
- Inscription à la newsletter de la Fondation du Patrimoine en Limousin. Le cas échéant, merci de nous communiquer votre adresse mail.

Toute l'équipe de bénévoles et moi-même vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019.
Nous allons continuer de vous préparer bon nombre d'animations et d'activités, tout comme cette année 2018, qui a vu naître une nouvelle activité : la conversation anglaise (les lundis après-midis) et la pérennisation du yoga (les vendredis matins).
Naturellement, nous maintenons à Orgnac, fort de notre succès, une fois par mois notre atelier cuisine qui est investi par une quarantaine de participants, venant de tout horizon. Toujours mené, de mains de chefs, par nos deux cuisiniers Michel Delage et Roger Renaudie.
Et bien sûr, nous sommes toujours présents le premier week-end de septembre sur la nouvelle et belle place du village le vide grenier annuel.
C'est grâce à vos adhésions et à votre participation que notre association peut fonctionner.
Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer si vous avez une idée ou un souhait particulier.

A très bientôt j'espère.

La Présidente, Emmanuelle LAPEYRE

Les activités proposées

Conversation anglaise : lundi à 15h00, [ancienne salle du conseil municipal](#)

Contact : F. MAURY 06 73 39 03 11

Gymnastique

3 cours par semaine : lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 10h45, [salle du foyer](#) Contact : C. DUFOUR 05 55 25 07 99

Zumba

Enfants : vendredi de 17h à 18h, [salle Multi-Activités](#) Contact : E. LAPEYRE 05 55 25 54 58/06 63 43 98 16

Yoga : Vendredi de 9h30 à 11h, [salle des rosiers](#)

Contact : N. DESCHAMPS 05 55 25 88 08 / D. CHATANDEAU 05 55 98 94 67

Chorale : Les coteaux chantants : Sous la direction de Christian Roque Lundi à 20h, [salle du foyer](#)

Contact : D. GOUT 05 55 25 90 99

Atelier Cuisine : 1 fois par mois [salle des Fombiarden à Orgnac](#)

Contacts : M. BOUTOT 05 55 25 01 21 /M. VALTEAU 06 23 60 20 06

Peinture sur soie : jeudi de 14h à 16h, [salle du foyer](#) Contact : F. DE LA MOTA 05 55 25 56 66

Atelier peinture, pastel : Mercredi de 14h à 17h, [salle du foyer](#) Contact : F. DE LA MOTA 05 55 25 56 66

Travaux d'aiguille : Lundi de 14h à 16h30, [salle du foyer](#) Contact : J. HUYGHE 05 55 84 26 01

Atelier peinture, pastel : lundi de 14h à 17h, [salle du foyer](#) Contact : F. DE LA MOTA 05 55 25 56 66

Scrabble : mercredi de 14h à 17h, [salle du foyer](#) Contact : C. DUFOUR 05 55 25 07 99

Atelier loisirs créatifs : 1 fois par trimestre Contact : E. LAPEYRE 05 55 25 54 58

Après-midi récréatifs enfants : 1 après-midi chaque vacances scolaires Contact : V. LAPORTE 05 55 25 90 17

Les Services proposés

Service repassage 1, rue du cadran solaire. Dépôt et retrait en libre-service, Facturation à la pièce

Pour plus d'informations, contacter E. LAPEYRE au 05 55 25 54 58

Location petits matériels

Hachoir à viande électrique Contact : C. DUFOUR 05 55 25 07 99

Nettoyeur HP Karcher Contact : E. LAPEYRE 05 55 25 54 58

Les Manifestations proposées

Bourse aux jouets : Dimanche 18 novembre 2018 De 14h à 17h [Salle des Rosiers](#)

Contact : M. SOULINGEAS 05 55 84 12 51

Vide dressing : Samedi 29 Septembre 2018, Samedi 13 Avril 2019 [Salle des Rosiers](#)

Contact : J. HUYGHE 05 55 84 26 01/ E. LAPEYRE 06 63 43 98 16

Bourse aux Plantes : Les Samedis 17 novembre 2018 et 11 mai 2019 [Place de la mairie](#)

Contacts : D. CHATANDEAU 05 55 98 94 67/ N. DESCHAMPS 05 55 25 88 08

Bourse aux livres : Samedi 23 février 2019 [Salle des Rosiers](#)

Contact : V. DUMAIS 05 19 07 37 56

Vide Grenier : premier dimanche de septembre, [Orgnac](#)

Contacts : D. GOUT 05 55 25 90 99 /D. CHATANDEAU 05 55 98 94 67

Puces des couturières : samedi 04 mai 2019, [Salle des rosiers](#)

Contact : D. GOUT 05 55 25 90 99

Goûter des aînés : dimanche 10 mars 2019 [salle des rosiers](#)

Contact : D. GOUT 05 55 25 90 99

Association Familles Rurales de la région de Voutezac

1 rue du cadran solaire

19130 VOUTEZAC

TEL : 09 81 63 21 21

Mail : famillesruralesvoutezac@gmail.com

A compter du lundi 05 novembre, les travaux d'aiguilles, la peinture sur soie, la peinture et le scrabble se feront à la salle des rosiers.

Les nouveautés du Pays d'art et d'histoire

En 2018, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a proposé de nombreuses animations, que ce soit en temps scolaire, périscolaire, lors de la saison estivale ou bien encore lors des Journées européennes du patrimoine.

Un catalogue pédagogique a été mis en place et proposé dans toutes les écoles primaires du territoire, environ 900 élèves ont ainsi participé à des ateliers sur le paysage, le village au temps jadis, l'eau...

Une nouvelle publication pour enfants a été réalisée à Vars-sur-Roseix, par les élèves de l'école, en partenariat avec la FAL de la Corrèze, l'Institut d'Etudes Occitanes et de l'artiste David Molteau.

Près de 40 animations ont été organisées durant l'été, pour une fréquentation d'environ 1 200 personnes. Parmi les nouveautés, on peut noter la création d'un spectacle en théâtre d'ombres à Ayen et d'un cluedo géant à Varetz.

Le Pays d'art et d'histoire a répondu à deux appels à projet. Le premier, du Conseil départemental de la Corrèze, s'inscrit dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Guerre 14-18 et a permis la réalisation d'un spectacle par les élèves d'Allasac, suite à différents ateliers artistiques et sorties. Le second, de l'Agence culturelle de la Dordogne, sur le thème « culture et handicap », a permis de développer le spectacle en théâtre d'ombres de Clairvivre joué à plusieurs reprises au cours de l'année.

Toutes ces activités ont été réalisées grâce à la participation active de nombreux bénévoles et à la mise en place de partenariats avec EDF, l'EPD de Clairvivre, la FAL de la Corrèze, Oxygène Sports Nature, les Offices de tourisme, diverses associations culturelles et de mises en valeur du patrimoine, des artistes plasticiens, une comédienne, un photographe et le Fablab de Brive.

L'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » a terminé son itinérance, la prochaine exposition, « L'aventure du rail », est en cours de finalisation.

Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allasac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr www.vezereardoise.fr



Photo jointe : spectacle en théâtre d'ombre à Ayen. Photographie Olivier Soulié

SERVICE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Le SCAPAH est un service du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays d'Uzerche, il a pour principal objectif de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions de vie.

Les différents services proposés :

↳ Le point information

- Renseigne sur les aides et services existants en faveur des personnes âgées ou handicapées, ainsi que leurs familles.
- Oriente vers les organismes et professionnels compétents.
- Met à disposition de la documentation et des dossiers de demande d'aides, et peut se déplacer à votre domicile si besoin.

↳ Le service d'aide administrative classique

Nous vous accompagnons, au bureau ou à votre domicile, dans vos démarches administratives et nous pouvons vous aider à compléter des dossiers tels que : demande d'APA, d'aide à l'amélioration de l'habitat, de prestations diverses ...

↳ Le service de coordination, de veille et d'alerte

Ce service permet d'organiser le maintien à domicile en assurant la coordination des aides à la personne, de préparer le retour à domicile après une hospitalisation, de procéder à un suivi des prises en charge et aides financières diverses.

↳ Le service Mandataire

Il s'adresse aux personnes âgées employeurs d'une aide à domicile. Il vous aide à réaliser diverses formalités et obligations administratives, notamment la demande d'immatriculation en tant qu'employeur, les déclarations d'URSSAF, bulletins de salaire, les contrôles APA du Conseil Départemental, etc. ...**Le service n'est pas employeur.**

↳ L'aide à l'amélioration de l'habitat

L'aide du CIAS est une aide de dernière intention.

Si vous devez adapter votre logement du fait d'une perte d'autonomie, une aide financière peut vous être proposée à deux conditions :

- Etre âgé de 60 ans pour les personnes à la dépendance avérée ou de 75 ans pour les personnes non dépendantes,
- Ne pas dépasser le plafond des revenus annuels de 18 409 € pour une personne seule, ou de 26 923 € pour un couple.

↳ L'aide à l'installation de la téléassistance

Les frais d'installation du service « Corrèze Téléassistance » sont pris en charge à hauteur de 12€ pour vous permettre de rester à votre domicile.

↳ L'aide au portage de médicaments à domicile

Ce service est destiné aux personnes qui seraient très isolées, sans famille ni connaissances pour aller chercher les médicaments à la pharmacie.

↳ Le service de transport à la carte par taxi

Le CIAS prend en charge 50 % du prix du transport par taxi pour vous rendre dans le périmètre du Pays d'Uzerche (sous conditions, limité à deux fois par mois).

↳ Les ateliers de prévention

Divers ateliers sont organisés avec nos partenaires, et sont régulièrement proposés. Notamment des ateliers de gymnastique sur les communes de Masseret le lundi de 14h à 15h, Uzerche le vendredi de 9h30 à 10h30, Perpezac le Noir le mardi de 16h30 à 17h30, Vigeois le mardi de 10h30 à 11h30 et Orgnac sur Vézère le jeudi de 14h à 15h.

↳ Le Point d'accompagnement informatique

Tous les mercredis de 14h à 17h (sur rendez-vous) bénéficiez d'une aide adaptée pour vous approprier et vous familiariser avec les ordinateurs ou les tablettes, se servir de logiciels basiques de bureautique (Word, Excel), naviguer sur Internet, ...

Cristel BACHELARD et Chrystèle LEMOINE vous accueillent au
10 place de la Libération à UZERCHE
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél : 05.55.73.26.53 / Mail : contact@paysduzerche.fr
site : www.paysduzerche.fr

AÏDAH



L'**A**ssociation **I**ntercantonale d'**I**ntervention au **D**omicile des **A**înés et des personnes **H**andicapées est une association loi 1901. Le siège social se situe au 20 place de l'église à Vigeois. Elle est présidée par Michèle RELIAT, Conseillère Départementale du canton d'Allasac. L'association gère un service de portage de repas à domicile. Elle assure la livraison des repas et la collecte des demandes. Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allasac (nord).

Les menus sont élaborés par une diététicienne, ils sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 2 formules au choix :

- Une formule pour le midi et le soir à 9.40 € composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert.
- Une formule entrée + plat (viande ou poisson avec légumes) à 6.50 €.

Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie.

Une cotisation de 1 euro par an sera demandée pour l'association.

Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70 ou par mail aiida@orange.fr



Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : www.livraison-repas-domicile-19.fr

Le tri des emballages : En 2019, votre geste de tri sera simplifié

A compter du 1^{er} janvier 2019, le SIRTOM de la Région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage en mettant en œuvre l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Vous pourrez déposer tous les emballages, sans exception, dans le contenant de tri jaune. La nouveauté : tous les emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres plastiques, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées afin qu'en 2019, tous les emballages plastiques soient triés.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaune. Pour libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité de tous les papiers, le Sirtom vous préconise de les déposer dans les bornes de tri bleues, en cours de déploiement sur le territoire. Ils seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Plus de doute : en 2019, tous les emballages seront triés et votre geste de tri sera simplifié !

Madame, Monsieur

**+ DE BORNES DE TRI
+ PROCHES DE VOUS POUR
+ DE RECYCLAGE**

Tous les papiers se recyclent

Journaux Magazines
Enveloppes Papiers
Publicités Prospectus
Courriers Lettres
Catalogues Annuaires
Livres Cahiers

*Inutile de les comprimer, de les froisser, de les déchirer.
Inutile de retirer les agrafes, spirales, fenêtres plastifiées des enveloppes.
Éviter les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact d'aliments.*

En déposant tous les papiers dans les bornes bleues, leur qualité est conservée et ils sont directement acheminés chez les papetiers.

À JETER ? À RECYCLER ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI

CITEO
Donneur assembleur une nouvelle vie à nos produits.

SIRTOM
Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER -

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER - **LE TRI DES DECHETS : CONSIGNES ET DEVENIR**

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

→ JE DÉPOSE
EN VRAC, PAS DANS UN SAC
DANS LE BAC JAUNE OU LE POINT RECYCLAGE OU LA BORNE JAUNE

PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES

→ JE DÉPOSE
EN VRAC, PAS DANS UN SAC
DANS LE BAC JAUNE OU LE POINT RECYCLAGE OU LA BORNE BLEUE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
y compris bouteilles d'huile alimentaire

EMBALLAGES MÉTALLIQUES
boîtes de conserves, cannettes, bidons, barquettes en aluminium, aérosols en acier ou en aluminium

BOÎTES ET SUREMBALLAGES EN CARTON
cartonnages d'emballage vides, briques alimentaires

JOURNAUX, MAGAZINES
sans le film plastique

COURRIER, LETTRES

PUBLICITÉS, PROSPECTUS

LIVRES, CAHIERS

ENVELOPPES, PAPIERS

CATALOGUES, ANNUAIRES

VERRE

→ JE DÉPOSE
EN VRAC, PAS DANS UN SAC
sans bouchon ni capsule
DANS LE POINT RECYCLAGE OU LA BORNE VERTE

LES INTERDITS

à déposer en sac fermé avec les ordures ménagères

RESTES DE REPAS, DÉCHETS SOUILLÉS

FILMS ET SUREMBALLAGES PLASTIQUE

VAISSELLE JETABLE, BARQUETTES EN POLYSTYRÈNE

Madame, Monsieur

Objet : Extension de la collecte sélective

Madame, Monsieur,

La réorganisation du service public de collecte et d'élimination des déchets sur notre territoire est désormais engagée. Le SIRTOM de la Région de Brive tient à remercier chaque habitant pour sa compréhension et son implication à sa réussite.

Cette nouvelle gestion des déchets privilégie le développement de la collecte sélective avec l'utilisation :

↳ soit d'un **bac individuel** à couvercle jaune pour une collecte en porte à porte.



Elle débutera le **lundi 14 janvier 2019**
et aura lieu les **LUNDIS MATINS DES SEMAINES IMPAIRES**
selon une **FREQUENCE DE 15 JOURS**
(comme indiqué sur le calendrier figurant au verso)

↳ soit d'un **bac collectif** à couvercle jaune pour une collecte en point de regroupement.

(Vous pouvez consulter les emplacements au verso)



Pour ce faire, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous allons procéder à la mise à disposition de ces équipements nécessaires pour y déposer vos emballages ménagers recyclables **en vrac**.

Je vous rappelle que trier présente plusieurs intérêts :

- 1- Un **intérêt environnemental** indéniable : en triant, vous préservez les matières premières et les ressources naturelles.
- 2- Un **double intérêt économique** certain : en triant correctement vos déchets, vous baissez le coût de leurs traitements.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, un numéro vert gratuit est à votre disposition :

N°Vert 0800 204 054 gratuit depuis un poste fixe

Vous remerciant de votre implication, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le Président,

Yv. Raporta

Collecte des bacs individuels en porte à porte

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
1 M	1 V	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S
2 M	2 S	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D
3 J	3 D	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L
4 V	4 L	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M
5 S	5 M	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M
6 D	6 M	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 L	7 J	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V
8 M	8 V	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S
9 M	9 S	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D
10 J	10 D	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L
11 V	11 L	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M
12 S	12 M	12 M	12 M	12 V	12 D	12 J
13 D	13 M	13 M	13 M	13 S	13 L	13 V
14 L	14 J	14 J	14 J	14 D	14 M	14 S
15 M	15 V	15 V	15 V	15 L	15 M	15 D
16 M	16 S	16 S	16 S	16 M	16 J	16 L
17 J	17 D	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L
18 V	18 L	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M
19 S	19 M	19 M	19 M	19 V	19 D	19 J
20 D	20 M	20 M	20 M	20 S	20 L	20 V
21 L	21 J	21 J	21 J	21 D	21 M	21 S
22 M	22 V	22 V	22 V	22 L	22 M	22 D
23 M	23 S	23 S	23 S	23 M	23 J	23 L
24 J	24 D	24 D	24 D	24 M	24 V	24 J
25 V	25 L	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M
26 S	26 M	26 M	26 M	26 V	26 D	26 J
27 D	27 M	27 M	27 M	27 S	27 L	27 V
28 L	28 J	28 J	28 J	28 D	28 M	28 S
29 M	29 V	29 V	29 V	29 L	29 M	29 D
30 M				30 M	30 J	30 L
31 J			31 D		31 V	

Jour férié : Si la collecte «tombe» un jour férié, celle-ci est reportée au mercredi de la même semaine

Vous devez sortir votre bac la veille au soir de la collecte

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 19h30 suite à la convocation du 30 novembre 2017.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC

Excusé(s) : Nathalie MATHIEU (pouvoir à Milena LOUBRIAT) Pierre PARVEAU (pouvoir à Pierre FAUCHER) Sébastien SAGNE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 OCTOBRE 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Les travaux ont débuté le 11 décembre par le déplacement de la fontaine et du container du SIRTOM. Les travaux de la place sont programmés de janvier jusqu'à la seconde quinzaine de mars.

La forge servira de cabane de chantier. Des échantillons de granite seront visibles dès la semaine prochaine.

Le conseil délibère à l'unanimité pour le nouveau devis des Pépinières Mirat comprenant la garantie et la livraison : 3 871.80 € H.T.

Le coût du déplacement du candélabre de la place est estimé à 1100 € dont 50 % pris en charge par la commune et 50 % par le syndicat d'électrification.

La colonne enterrée du SIRTOM occupera dorénavant l'emplacement de l'ancien transformateur électrique qui vient d'être enlevé.

RENOVATION ET MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Dans le cadre de la mise en valeur du bourg et de l'église un avant-projet a été demandé au cabinet d'études de M. JOUDINAUD pour la restauration de l'église. Le projet présente un coût global de 495 000 € programmé en trois tranches. La première tranche (restauration du clocher et de la nef) se déroulerait sur les années 2018/2019 pour un coût estimé de 180 000 € ; le conseil départemental consent une subvention à hauteur de 65 %, la municipalité participe à hauteur de 10 % soit 18 000 € repartis sur les deux exercices 2018 et 2019. Des financements supplémentaires sont recherchés auprès de l'association des amis de l'église Saint-Martial d'Ornac sur Vézère, la Fondation du Patrimoine, et de la Sauvegarde de l'Art Français.

Une nouvelle souscription va notamment être lancée par l'association des amis de l'église Saint-Martial d'Ornac sur Vézère. Il est attendu une générosité au moins semblable à la précédente.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour la démarche dont va dépendre la réalisation concrète du projet.

ELAGAGE

Une rencontre avec M. Puygrenier, chef du centre d'entretien routes et bâtiments principal (CERBP) de Vigeois-Uzerche, a eu lieu le 30 novembre en présence du conseil municipal et des employés municipaux. Des informations ont été fournies concernant les limites du domaine public, qui est imprescriptible et inaliénable, et les règles à respecter de la part des propriétaires riverains. Un article doit paraître dans le bulletin municipal avec toutes les informations en notre possession. Le maire et les adjoints (André GOLFIER et Paul FREYSSINET) seront disponibles à partir de janvier pour répondre aux questions éventuelles des administrés qui seront contactés individuellement par courrier.

ADRESSAGE

Plusieurs documents ont été fournis à la Poste (carte des routes communales, carte du cadastre etc.) pour établir un état des lieux de la commune. Une réunion est programmée le 22 décembre à 9h. avec M. BEN RAIS (représentant de la Poste) pour poursuivre l'élaboration du dossier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Il y a une modification des statuts avec la définition des nouvelles compétences obligatoires au nombre de 8.

Le conseil délibère à l'unanimité.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le cabinet d'études SOLIHA mandaté par la communauté de communes a rencontré le maire le 4 décembre pour présenter l'opération. Après un état des lieux de l'habitat il y aura une proposition d'amélioration aux propriétaires concernés avec aide pour présenter les demandes de subvention auprès d'organismes (Association nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), conseil départemental etc...).

TARIFS COMMUNAUX 2018

Le conseil délibère à l'unanimité sur les tarifs communaux.

Location salle polyvalente

- Habitants de la commune : 95 € salle seule ; 150 € salle + cuisine + four électrique
- Habitants hors de la commune : 150 € salle seule ; 200 € salle + cuisine + four électrique
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 30 mai) : 30 €
- Réunions en semaine : gratuit
- Associations communales : gratuit

Eau et assainissement collectif

- 1.13 € le m³ d'eau
- Assainissement part fixe : 160 € ; part variable : base de l'impôt foncier bâti x 0,03 €
- Forfait pose d'un compteur d'eau : 620 € (10m. tranchée + coffre + tuyau + compteur ; au-delà de 10m. à la charge du propriétaire).
- Pose de compteur au lotissement et changement de compteur seul : tarifs 2018 des matériaux + 1 heure main d'œuvre.
- Pas de changement pour les tarifs des concessions du cimetière.

TRAVAUX

Plusieurs devis ont été établis :

- Isolation du logement de la mairie : 6 316.35 € H.T. (94 m²)
- Chauffage de la salle de réunion de la mairie : 2 690 € H.T.
- Porte de la salle de réunion de la mairie : 1 112 € H.T.
- Peinture des persiennes de la mairie : 1 506 € H.T.
- Achat d'un coffre-fort : 1 284 € H.T.
- Achat d'une petite tondeuse et d'un poste à souder (devis à fournir).

DIVERS

- M. le maire a assisté à l'assemblée générale du Syndicat des eaux de Perpezac le Noir le 17 octobre la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale) fait état de l'obligation du regroupement des syndicats de l'eau à une échelle minimum de 3 communautés de communes. L'échéance du 1^{er} janvier 2020 ne serait plus une obligation et notre commune devrait conserver sa gestion actuelle en régie.
- Lors d'un repas organisé par le Club Ornac Amitié, Marie-Reine et Jean-Claude DARLAVOIX, qui se sont installés en Bretagne, ont été vivement remerciés pour leur contribution au bon fonctionnement du club pendant ces dernières années.
- L'association intercommunale d'intervention au domicile des aînés et des personnes handicapées (AIIDAH) (portage des repas à domicile) a de grosses difficultés pour assurer son activité ; des solutions sont à l'étude.
- PLU : l'assemblée a échangé au sujet du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).
- Délibérations à l'unanimité du conseil municipal pour :
 - o le régime indemnitaire de fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel des employés municipaux (RIFSSEP),
 - o la redevance Télécom,
 - o un remboursement EDF, le déplacement du tableau de commande de la sonnerie des cloches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 1^{er} février 2018.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Les réunions de chantier se tiennent tous les mardis matin.

Le 19 décembre un état des lieux a été confié à un huissier.

Enedis déplacera la ligne située à l'emplacement de l'ancien transformateur la semaine 11 pour pouvoir installer le container du SIRTOM. La commune prendra en charge les frais d'ouverture de la tranchée.

Les anciennes bordures des trottoirs ont été récupérées et mises à l'abri.

Les anciennes toilettes ont été démolies. Des drains ont été posés le long de l'église. Les végétaux existants ont été arrachés. Les emplacements des futurs arbres environnementaux seront normalement enrichis de terre végétale.

La bouche à incendie reste à la même place ; le candélabre devant la forge va être déplacé.

La maçonnerie du mur de soutènement sera effectuée par les employés municipaux ; une grille sera posée devant l'entrée de la forge.

L'entreprise Pascal nous a fait parvenir deux modèles de grille en fer forgé à installer sur le mur de soutènement.

Une pierre et un bac ont été récupérés pour l'installation de la petite fontaine avec l'eau de la commune (potable).

ELAGAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Une lettre va être adressée aux propriétaires concernés. Le calendrier de l'opération figure dans ce courrier dont il est attendu une réponse pour le 31 mars 2018, concernant la prise en charge des travaux (démarche personnelle ou adhésion à une démarche groupée). Un état des lieux sera normalement établi en décembre 2018.

ADRESSAGE

La liste des noms choisis pour les voies communales a été envoyée à La Poste.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Une visite sur le terrain s'est déroulée le 18 janvier pour réactualiser le règlement graphique.

Des changements de destination pour des granges ont été demandés.

Le conseil municipal s'est unanimement prononcé pour retenir 3 zones urbanisables : le bourg, le village des Fombiarden et bien naturellement le lotissement du poteau.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Il ressort d'une première approche financière (sans prendre en compte les restes à réaliser) une augmentation du fonds de roulement de l'ordre de 10 000 € (159 604 € au 31/12/2017 contre 149 113 € au 31/12/2016).

Le budget 2018 sera préparé dans les prochaines semaines pour être voté, début avril 2018.

L'eau présente aussi un compte administratif en augmentation.

TRAVAUX 2018

Il est fait état des travaux 2018 :

- La fin de la première tranche des travaux d'aménagement du bourg.
- Les travaux prévisionnels dont la réalisation va dépendre bien naturellement de la capacité budgétaire 2018 de la commune. Ils concernent :
 - o La Rénovation et isolation du logement de la mairie : le dossier de demande de subvention (40%) a été envoyé au conseil départemental.
 - o La peinture des volets de la mairie.
 - o L'achat de matériel : coffre ; tondeuse (avec possibilité de ramassage de l'herbe au stade - se renseigner pour un devis)
 - o Le stade : terminer le drainage du terrain ; rénover le bâtiment (lister tous le besoin et établir des priorités)
 - o Les projets en cours : PLU et adressage.
 - o L'entretien de la voirie communale (élaboration d'un plan de priorités).

CHEMINS DE RANDONNEE

Une convention a été éditée par la communauté de communes du pays d'Uzerche ; l'entretien des chemins serait à la charge de la commune et le balisage à définir. Quelques problèmes de mise en route du projet doivent être résolus.

DIVERS

- Des infiltrations des eaux pluviales ont été constatées dans le bourg chez des particuliers ; des travaux seront effectués avec participation des employés communaux pour aménager les caniveaux.
- Une proposition est faite pour mettre un panneau voie sans issue et interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3t.5 pour la voie communale du Malchétif suite à l'incident qui s'y est produit (arrachage de fils électriques).
- Les travaux pour installer la fibre optique se dérouleront vraisemblablement fin 2018 et courant 2019.

DELIBERATIONS

- La commune de Vigeois demande une participation d'1€50 par repas pour les enfants d'Orgnac scolarisés à Vigeois : approuvé à l'unanimité.
- EDF nous a fait parvenir trois chèques de remboursement pour trop perçu (31,28 € – 35,23€ 453,54 €) : approuvé à l'unanimité.
- La MAAF nous a adressé un chèque de 828€ en remboursement de la porte du four de la salle polyvalente : approuvé à l'unanimité.
- Objat nous a adressé les frais de scolarité de deux enfants d'Orgnac et une demande de participation à une classe découverte à Bugeat : approuvé à l'unanimité.
- Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) demande de validation de l'agenda dont la durée d'exécution des travaux est fixée à 3 ans : approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 30 mars 2018.

Secrétaire de séance : Brigitte MARSAC

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE.

Absent excusé : Marcel DANDALEIX

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2018

Approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation 8.10 % (augmentation de 1 %)
- Taxe foncière bâti 10.78 % (augmentation de 1 %)
- Taxe foncière non bâti 72.94 % (pas d'augmentation)

Ils sont approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Les budgets administratifs sont présentés par Sandrine FAUREL secrétaire.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
Recettes : 233 363.32€ Dépenses : 178 486.63€
Résultat : 54 876.49€ Report année 2016 : 176 941.67€
Excédent total : 231818.16€
- Section d'investissement
Recettes : 85 907.89€ Dépenses : 70 695.77€
Résultat : 15212.12 € Report année 2016 : -29.835.88€
Déficit total : -12 276.24€
RAR dépenses : -121 988.94€, RAR Recettes : 43 686€, Résultat RAR :-78 302.94€
Résultat cumulé : -92 926.70€

Total résultat cumulé : 138 891.46€

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
Recettes : 70 199.62€ Dépenses : 76 433.68€
Résultat : -6 234.06€ Report 2016 : 13 339.56€
Résultat cumulé : 7 105.50€
- Section d'investissement
Recettes : 25 946.58€ Dépenses : 33 904.99€
Résultat : - 7 958.41€ Report année 2016 : 65 183.54€
Excédent : 57 225.13€
RAR dépenses : -25 000€, RAR Recettes : 0€, Résultat RAR :-25 000€
Résultat cumulé : 32 225.13€

Total résultat cumulé : 39 330.63€

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
Recettes : 1789.06€ Dépenses : 1789.06€ Résultat : 0€
Report année 2016 : 85.00€ Résultat cumulé : 1874.06€
- Section d'investissement
Recette : 0€ Dépenses : 6797.09€ Résultat :- 6797.09€
Report année 2016 : -51 988.31€
Résultat total : -58 785.40€

Total résultat cumulé : -60 659.46€

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des 9 votants ; Milena Loubriat, représentant le maire, ne participe pas au vote.

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Les budgets 2018 sont présentés par Sandrine FAUREL.

La préparation des budgets primitifs s'est appuyée sur plusieurs réunions :

Les opérations d'investissement programmées sur l'année 2018 concernent :

- Budget principal de la commune
- Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

Les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
Recettes : 228 103.00€ Résultat de fonctionnement reporté : 138 891.46 €
Total recettes : 366 994.46 €
Total dépenses : 366 994.46€
- Section investissement
Recettes : 279 468.17 € Reste à réaliser de l'année précédente : 43 686.00 €
Total recettes : 323 154.17€
Dépenses votées au titre du présent budget : 186 541.47 €
Reste à réaliser de l'année précédente : -121 988.94 €
Report de l'année précédente : - 14 623.76 €
Total dépenses : 323 154.17 €

Ce budget primitif du budget principal est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
Recettes : 74 340.00 € Report n-1 : 7 105.50€
Total recettes : 81 445.50 €
Total dépenses : 81 445.50 €
- Section investissement
Recettes : 26 100 € Reste à réaliser de l'année précédente : 0 €
Report n-1 : 56 409.44 € Total recettes : 82 509.44€
Dépenses : 57 509.44 € Reste à réaliser de l'année précédente : 25 000.00 €
Total dépenses : 82 509.44 €

Ce budget primitif du budget du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
Recettes : 67 060.40 €
Dépenses : 66 975.40 € Résultat de fonctionnement reporté : 85.00 €
Total dépenses : 67 060.40 €
- Section d'investissement
Recettes : 65 134.40 €
Dépenses : 6 264.00 € Report n-1 : 58 870.40 €
Total dépenses : 65 134.40 €

Le budget primitif du budget du lotissement est adopté à l'unanimité.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

EGLISE

Pour préparer le lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine, une rencontre a eu lieu le 29 mars à Limoges ; étaient présents : Milena LOUBRIAT (mairie), Jean POUGET (AESMOV), Christian FRIDMAN (AESMOV), Alain SOULARUE (Fondation), Sabine GILLOTIN (Fondation).

Dans le cadre d'un contrat de ruralité soutenu par la communauté de communes d'Uzerche, une fiche-projet concernant la restauration et la mise en valeur de l'église et son parvis a été présenté au PETR. Les dépenses prévisionnelles seraient de :

181 000€ + 74 750€

Les financements prévisionnels :

Etat (contrat PETR) : 28 960€ + 22 425€ (16% et 30%)

Conseil départemental : 115 840€ + 37 375€ (64% et 50%)

Autofinancement 36 200€ + 14 950€ (20% et 20%)

L'autofinancement comprend la participation de la commune, la souscription avec la Fondation du Patrimoine, la Sauvegarde de l'Art Français, l'AESMOV ; deux budgets, 2018 et 2019, supporteraient la réalisation de cette opération sous réserve du taux retenu dans le cadre de la contractualisation 2018/2019 du Conseil Départemental.

Une délibération est prise à l'unanimité pour signer une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de lancer une souscription faisant appel au mécénat populaire.

La signature de la convention se fera le 23 juin à 11h à laquelle sera associée la réception des travaux du bourg.

PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG

Paul Freyssinet fait état de l'avancement des travaux : le container du SIRTOM est en place ; la livraison des végétaux aura lieu la semaine 16 (des volontaires parmi les élus aideront aux plantations) ; des travaux prévus en régie sont en attente du fait de l'arrêt maladie d'un agent.

M. Lehuget a été sollicité au sujet de la phase 3 (côté portail) pour affiner le coût prévisionnel qui a été intégré dans le contrat de ruralité d'une part et qui fera l'objet d'une demande ultérieure de subvention auprès du conseil départemental.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

La CCPU s'est réunie le 4 mars ; les comptes administratifs 2017 et les budgets prévisionnels 2018 ont été approuvés à l'unanimité.

La communauté adhère au syndicat mixte ouvert DORSAL (fibre optique) ; le conseil municipal d'Orgnac délibère à l'unanimité pour cette adhésion.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a présenté son rapport ; le conseil municipal d'Orgnac approuve à l'unanimité.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Paul Freyssinet a assisté à une réunion de la Fédération le 6 mars à Saint-Solve. Dorénavant le marché de l'éclairage public est confié à l'entreprise AEL pour les travaux et à SOCAMA pour la maîtrise d'œuvre. Concernant Orgnac des interventions sont prévues à l'entrée sud du bourg (passage des câbles de télécommunication sous terre pour un coût de 1 800€ H.T. approuvé à l'unanimité par le conseil) +500€ éclairage public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement pour 2018 pour un montant de 2 520€.

DIVERS

Le logement à la mairie sera rénové (plafonds baissés, isolation des murs) courant mai. La location est prévue à partir du 1^{er} juin pour un montant mensuel de 420€. Le conseil approuve à l'unanimité.

A.G. du Pays d'Art et d'Histoire ; les déléguées, Brigitte Marsac et Françoise Mommelé en font le compte-rendu : 175 animations se sont déroulées en 2017 avec une participation de 7 100 visiteurs ; les projets 2018 concernent une exposition sur le chemin de fer (16 panneaux), un catalogue pédagogique pour les écoles et la poursuite de la signalétique patrimoniale.

Réunion cantonale le 20 mars à Sadroc : M. le maire a été représenté par Paul Freyssinet qui a exposé les projets envisagés par la commune pour 2018 et 2019. Le président du C.D. s'est exprimé de nouveau sur l'importance de l'élagage et de l'arrivée de la fibre.

A.G. Corrèze Ingénierie : Paul Freyssinet a représenté M. le maire ; 197 communes, 10 communautés de communes et 9 syndicats sont adhérents. La dématérialisation de l'envoi des documents est en cours de réalisation.

SIRTOM : une réunion s'est tenue à Uzerche à la communauté de communes ; Milena Loubriat y a assisté. Une attention particulière est attirée sur l'importance de présenter les bacs des collectivités pleins lors de la collecte (une augmentation importante du tonnage a été constatée l'année dernière). Les bacs de la salle polyvalente seront donc placés ailleurs et présentés au ramassage quand nécessaire par les agents.

8 mai : l'organisation de la cérémonie et du repas se feront comme d'habitude ; René Debest prendra les contacts nécessaires avec l'appui de la municipalité.

Chemins de randonnée : le responsable de la communauté de communes, Louis Bouchiat, demande la signature de convention avec les propriétaires de portions de chemins passant sur des terrains privés (ce n'est pas le cas à Orgnac) et une délibération de la commune de Vignols pour la partie du chemin située sur son territoire. André Golfier prendra contact avec lui pour de plus amples précisions.

Une mise à jour du tableau des emplois concernant l'avancement du personnel est présentée au conseil municipal.

Fin de séance à 23h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 1^{er} juin 2018.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE.

Absents excusés : Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2018

Il est précisé que le maire Marcel DANDALEIX était absent à cette réunion suite à des raisons de santé.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

INAUGURATION DES TRAVAUX DU BOURG

Environ 250 invitations ont été envoyées pour l'inauguration des travaux, qui sera suivie de la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine. Pour faciliter le stationnement, des conseillers se positionneront aux trois voies d'accès au bourg pour filtrer et diriger les voitures le long des départementales, sur un seul côté, ou vers le cimetière. Un chapiteau sera installé sur la place ; possibilité d'en emprunter un soit à Saint Ybard, Troche ou aux Jeunes Agriculteurs. Les tables seront installées sous le chapiteau vendredi après-midi. Le cocktail sera préparé au dernier moment par Sandrine (les ingrédients seront au frais dans la forge). Les conseillers et leurs épouses disponibles se chargeront de servir les boissons à la fin de la cérémonie.

PARVIS ET EGLISE

Monsieur le Maire présente les plans de financement des deux prochaines opérations immobilières du bourg :

- La seconde tranche de travaux de l'aménagement du bourg qui porte sur le parvis de l'église pour un coût estimé à 101 275 € HT.

Cette tranche de travaux bénéficiera d'une aide de l'état au titre d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un montant de 53 097 €, d'une contribution de 25 000 € du conseil départemental au titre de l'année 2019. L'autofinancement communal sera de 23 178 € figurant dans les budgets prévisionnels 2018 et 2019.

- La rénovation de l'église dont la première phase concerne des travaux extérieurs (clocher, nef, contre forts). Estimés à 181 000 € HT.

L'aide sollicitée auprès du département est de 117 650 € répartis sur les exercices 2018 et 2019 (65 %). A cette aide, vient s'ajouter une aide de l'état, crédit de dotation d'équipements des territoires ruraux DETR d'un montant de 27 150 € (15%). La souscription avec la fondation du patrimoine permettra un apport pour alimenter l'autofinancement de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces plans de financement.

CHEMINS DE RANDONNEE (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR)

La signature des conventions qui autorisent le passage sur des portions du chemin appartenant à des particuliers est en cours de réalisation ; le balisage du parcours situé à Orgnac se fera cette semaine. Le conseil municipal délibère pour à l'unanimité.

ADRESSAGE

Les emplacements de tous les bâtiments sont en train d'être répertoriés sur les plans du cadastre ; ils seront ensuite envoyés à La Poste pour poursuivre la mise en place de l'adressage.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est prévu une visite sur le terrain d'une représentante du cabinet Georges (paysagiste) pour définir les orientations des futures zones à urbaniser. Une nouvelle consultation avec les agriculteurs qui n'ont pas été entendus auparavant aura lieu en juillet pour que la Chambre de l'Agriculture valide le le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Cette opération vise à inciter les propriétaires à effectuer des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâti dégradé avec un soutien financier de l'Etat (Agence nationale de l'habitat - ANAH) et de la communauté de communes du pays d'Uzerche.

Un diagnostic en cours est réalisé par le cabinet d'études SOLIHA.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans la descente du cimetière et à l'entrée sud du bourg seront réalisées à l'automne par l'entreprise SOCAMA. Le candélabre à commande manuelle prévu sur la place côté balcon sera installé la semaine prochaine (avant le 23 juin jour de l'inauguration).

STADE

Un état des interventions nécessaires pour réhabiliter les vestiaires et le Club House a eu lieu en présence de Monsieur le maire, des adjoints et des représentants du CAO. Des devis sont demandés pour la toiture et les toilettes en particulier (des aides sont possibles).

Une aide exceptionnelle est proposée pour soutenir le CAO qui a assumé des dépenses supplémentaires pour participer aux phases finales du championnat de France ; le conseil municipal accorde à l'unanimité une aide de 500 €. Un pot sera offert par la municipalité lors de la reprise du championnat.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE

Une réunion du conseil d'administration s'est déroulée le samedi 9 juin ; les déléguées d'Ornac, Brigitte MARSAC et Françoise MOMMELE, étaient présentes.

Un appel aux dons a lieu en ce moment pour soutenir financièrement l'exposition sur « L'aventure du rail ».

Pendant l'année écoulée 900 enfants ont pu bénéficier d'une aide pédagogique dans les écoles.

Le programme des activités estivales comprend entre autre un Théâtre d'Ombres (Clairvivre) et un spectacle sur la 1^{ère} Guerre Mondiale en collaboration avec les écoles à Allassac le 19 juin sur réservation (participation d'une chorale d'enfants dirigée par Madame PICARDA).

DIVERS

- Cérémonie du 8 mai : tout s'est bien déroulé et environ 80 convives ont terminé la journée autour d'un repas bien convivial à la salle polyvalente « Paul Comby » des Fombiardes.
- Le 7 juin a eu lieu le tirage au sort des jurés d'Assises à la mairie de Vigeois.
- Un point sera effectué en septembre concernant le dossier élagage.
- Communauté de communes du pays d'Uzerche : Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le transfert des compétences des zones d'activité des communes à la communauté de communes.
- Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) : la distribution des containers jaunes individuels pour le tri sélectif est pour l'instant suspendue (coût très élevé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOUT 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 23 juillet 2018.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER.

Absents excusés : Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU (pouvoir à André GOLFIER)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUIN 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DU BOURG

L'inauguration de la première phase (place côté forge et balcon) ainsi que des toilettes publiques a eu lieu le samedi 23 juin en présence de bon nombre des élus décideurs (conseil départemental, Etat..).

L'équipe municipale présente ses remerciements aux personnes qui ont participé à l'accueil du public et aussi apporté leur soutien à la municipalité, Yves GLOUTON, Raymonde et Jean-Pierre DUCLOUX, Sandrine FAUREL, Pascale et Céline GOLFIER, Jean POUGET, Sandra FAUCHER, Cindy PARVEAU, Claudine SAGNE, Simone et Marcel BELETTE.

Les mêmes remerciements sont adressés à la mairie de Troche pour son prêt d'un chapiteau.

A noter que l'hétérogénéité de la surface du béton désactivé situé devant l'ancienne forge va exiger une reprise qui aura lieu en septembre.

Les dossiers des prochaines réalisations sont en cours de préparation :

- 1) Restauration et mise en valeur de l'église (édifice) : cf. délibération du 12 juin ; montant de l'opération 181 000 €, maître d'œuvre Luc JOUDINAUD.
- 2) Restauration et mise en valeur du parvis : 101 275 €, maître d'œuvre Christophe LEHUGET.

Paul Freyssinet présente au conseil municipal le détail de tous les travaux à réaliser (voirie, bâtiments communaux, stade, réseau d'eau etc.) La commission des travaux se réunira en septembre pour établir des priorités.

COUVERTURE NUMERIQUE

Deux coffrets seront installés aux Fombiardes à côté du parking de la salle polyvalente pour améliorer la couverture numérique :

- 1) Fibre optique pour les postes fixes, opération menée par le département qui a mandaté NGE INFRANET
- 2) Téléphonie mobile (4G) : mise en place par FREE qui demande la signature d'une convention pour occupation du domaine public rémunéré (100 €/an). Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

ADRESSAGE

Une réunion est prévue le 10 août à 10h. avec le responsable de la Poste pour poursuivre la mise au point du dossier.

Un tableau comparatif des prix des panneaux de rue et des numéros de maison de différents fournisseurs a été réalisé. Des précisions complémentaires sont attendues

ACHAT DE MATERIEL

Tondeuse autoportée : Menue Culture propose une machine d'occasion et ferait une démonstration sur place. Une autre proposition est faite par un revendeur de Limoges ; Paul FREYSSINET prendra contact.

TEMPETE DU 7 JUILLET 2018

Malgré les moments difficiles bon nombre de gens ont été solidaires et ont participé à débarrasser les routes pour rétablir la circulation. Les plus vifs remerciements sont présentés à tous ceux qui sont intervenus sur les routes et chemins communaux.

Une déclaration à l'assurance a été faite concernant les dégâts subis par la mairie : poteau d'éclairage au stade et la toiture du bâtiment de la mairie (cheminée et ardoises). On attend la réponse de l'assurance pour d'éventuelles précisions.

Questions diverses

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : de plus amples informations sont attendues concernant la mise en place de cette opération qui est confiée à notre communauté de communes du Pays d'Uzerche avant de communiquer auprès des administrés.
- Plan local d'urbanisme (PLU) : la réunion prévue le 12 juillet a été annulée et reportée à une date à définir.
- Aide au déplacement : un chauffeur de taxi s'est installé à Uzerche et propose ses services aux personnes âgées ; il est équipé d'une voiture électrique. Ses coordonnées sont disponibles en mairie.
- Location du logement à la mairie à partir du 6 août ; le conseil approuve à l'unanimité.
- La confrérie de Saint Martial de Limoges, qui était présente lors de la fête le 1^{er} juillet, a fait don d'un chèque de 100 € pour soutenir la municipalité pour les travaux de rénovation de l'église.
- Lucette Maury, agent d'entretien, a fait valoir ses droits de départ à la retraite à partir du 1^{er} octobre ; un appel à candidature va se faire.
- Tour du Limousin : une réunion est prévue à la mairie le 9 août à 20h30 avec tous les signaleurs pour des précisions d'organisation.
- Congés annuels des agents : Patrick Rue est en congé du 13 au 31 août inclus ; Christian Boutot travaille la semaine 34 et sera en congé en septembre (semaines 36 et 38).
Sandrine Faurel est en congé du 13 août au 3 septembre inclus ; des permanences seront assurées au secrétariat de 10h à 12h les jeudis 16, 23 et 30 août respectivement par Paul Freyssinet, André Golfier et Marcel Dandaleix.
- Un administré de la commune souhaiterait acquérir du matériel scolaire restant à la mairie ; le conseil municipal n'y est pas favorable. Un inventaire de tout ce matériel va être réalisé ultérieurement.
- De nouveaux habitants, prochainement retraités, vont s'installer définitivement à Orgnac au village de la Rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 4 octobre 2018.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU.

Absente excusée : Brigitte MARSAC

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 AOUT 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Deux points sont à revoir : le béton désactivé devant la salle de la Forge n'est pas satisfaisant (il sera refait dans les prochains jours) et le reprofilage de la route départementale, après la visite du responsable de la voirie du Conseil Départemental, Mme DUMOND, pour avis, le revêtement sera refait en mai/juin 2019. Il n'y aura pas de surcoût pour la commune. Un contact a été pris avec M. LEHUGET pour l'appel d'offre de la prochaine tranche de travaux (route côté ouest et parvis) début 2019.

MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Une rencontre a eu lieu jeudi 11 octobre avec M. JOUDINAUD maître d'œuvre, pour établir un calendrier d'intervention. Les travaux (clocher, nef, eaux pluviales) commenceront au plus tard le 1^{er} mai pour permettre la réalisation de la tranche d'aménagement du bourg côté ouest et parvis, pour une durée d'environ 6 mois. Les travaux seraient donc terminés fin 2019.

ELAGAGE

Un état des réponses reçues en mairie a été fait : ceux qui ont fait, ceux qui se sont engagés à le faire et ceux qui ne se sont pas manifestés. Il faut insister surtout sur l'élagage des lignes téléphoniques, les travaux pour installer la fibre vont bientôt commencer. Un courrier sera envoyé pour rappel fin octobre à ceux qui n'ont rien entrepris.

ADRESSAGE

Toutes les voies ont été nommées et les numéros attribués. Une copie de la délibération sera envoyée à la Poste, notre partenaire dans l'élaboration du dossier, qui adressera le fichier au Guichet Unique des adresses. Une copie du fichier sera envoyée par nos soins à la Préfecture, au Cadastre, au Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le devis de la société GIROD pour réaliser les panneaux des rues et les numéros des maisons s'élève à 5 125,28 € H.T. pour 49 panneaux de rue et 285 numéros de maison.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour les noms des voies.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire pour une maison d'habitation a été refusé par les services de l'état, la chambre d'agriculture a donné un avis défavorable. Le demandeur souhaite introduire un recours auprès de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), ce qui nécessite une délibération du conseil municipal qui délibère à 9 voix pour et 1 contre.

STADE

Joueurs et équipe dirigeante sont en train d'agrandir et de rénover le bureau de l'arbitre et les toilettes. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. L'éclairage du terrain qui a été perturbé par la tempête du 4 juillet dernier (chute d'un poteau) sera rétabli début novembre. Une priorité sera accordée à la rénovation de notre stade et de ses locaux (vestiaire et club house). A cette fin, il est décidé de réunir la commission travaux le 25 octobre 2018 afin d'établir un programme d'intervention et surtout de bien recenser les travaux qui se révèlent les plus urgents.

VOIRIE ET TRAVAUX

Le programme voirie prévu cette année a été réalisé dans de bonnes conditions sur les routes du Puymirol, Vaynas, Mialet, Lagrange et Chadouzat.

Deux vannes ont été changées sur le réseau d'eau à Lescure du Puy et à Roussely ; les agents communaux doivent combler les trous creusés pour ces travaux.

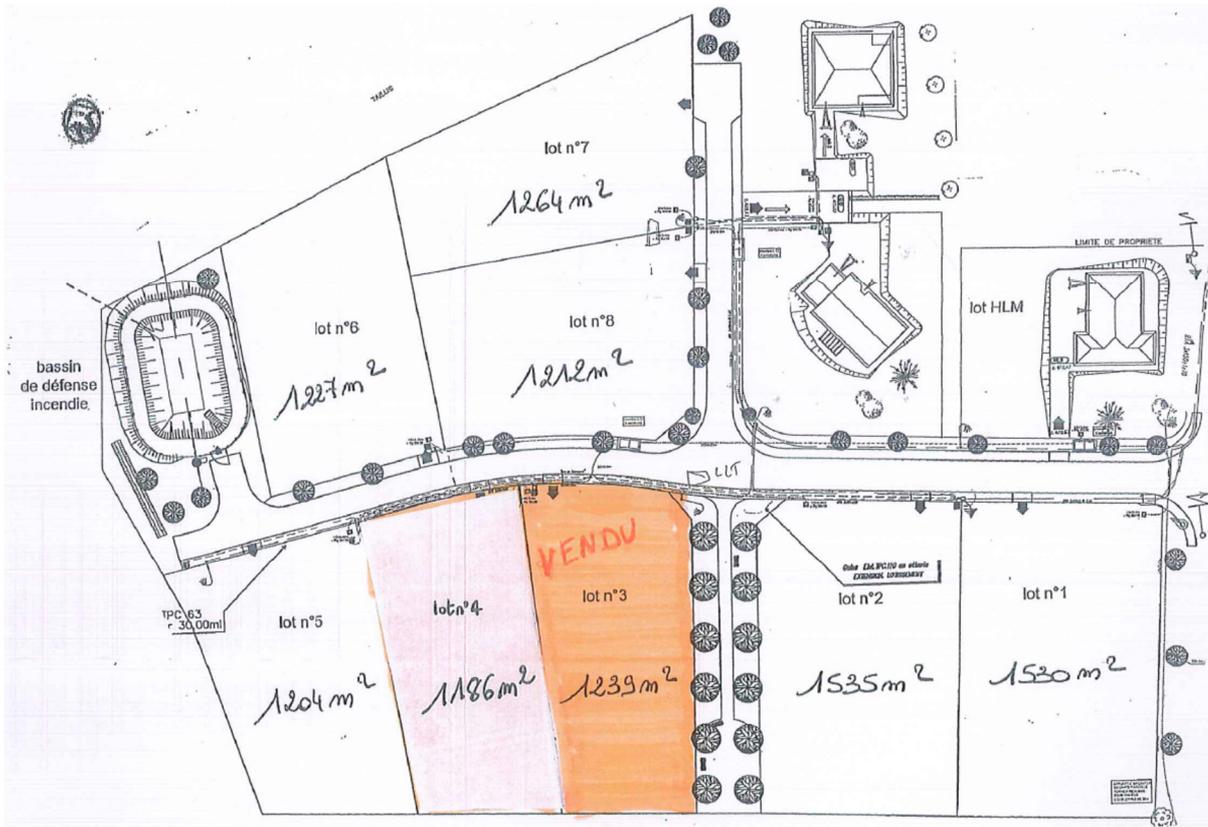
QUESTIONS DIVERSES

- AXA souhaite proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune. Ils proposent de faire une réunion d'information début 2019. Le conseil municipal délibère à l'unanimité.
- Une réunion au sujet des Maisons de Service au Public (MSAP) a eu lieu à Vignols le samedi 13 octobre. Monsieur le Maire y a assisté. L'aide que peut apporter ce nouvel organisme est consultable en mairie.
- Un caniveau a été refait dans le bourg par l'agent technique pour pallier à des infiltrations d'eau dans la cave d'un administré.
- Une proposition de changement des horaires de travail de Christian BOUTOT est présentée au conseil municipal par Paul FREYSSINET. A partir du 1^{er} janvier 2019 ses horaires seront les suivants : une semaine le mercredi et le jeudi, une semaine le mercredi, le jeudi et le vendredi ; cela pour mieux répartir ses interventions.
- Un administré nous a signalé des dégâts sur son mur de clôture occasionnés par un exploitant forestier.
- Un nid de frelons asiatiques a été repéré sur le pignon d'une maison dans le bourg ; étant dans le domaine privé la personne concernée doit faire elle-même les démarches auprès du Groupe de défense sanitaire (GDS).
- Le dépôt d'ordure sauvage continue au lieu-dit Le Monteil sur le bord de la route départementale. Une vigilance est demandée pour essayer de mettre fin à ces incivilités.
- Le Jeu des 1 000 € enregistrera deux émissions le mardi 16 octobre à 18h 30 salle « Paul Comby » aux Fombiardes. Toute la population est vivement invitée à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

ORGNAC-SUR-VEZERE

LOTISSEMENT DU POTEAU

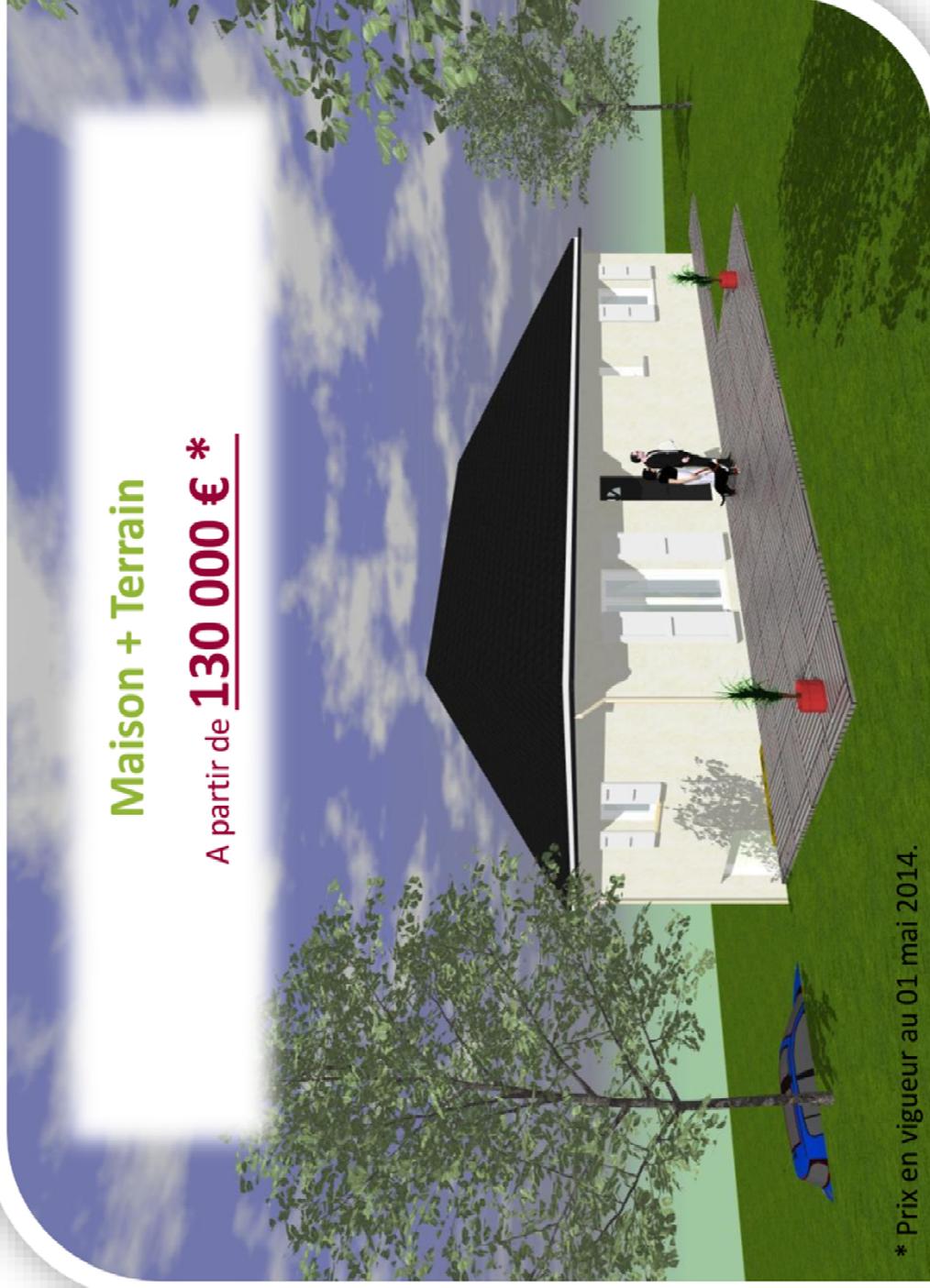


Lots Disponibles		
N° lot	Superficie	Prix
1	1530 m ²	14 841,00 €
2	1535 m ²	14 889,50 €
3	1239 m ²	VENDU
4	1186 m ²	11 504,20 €
5	1204 m ²	11 678,80 €
6	1227 m ²	11 901,90 €
7	1264 m ²	12 260,80 €
8	1212 m ²	11 756,40 €

ORGNAC-SUR-VEZERE - « Au Poteau » - 1200 m²

Maison + Terrain

A partir de **130 000 € ***



* Prix en vigueur au 01 mai 2014.

Caractéristiques :

- ✓ Sur Sous-sol
- ✓ Pompe à Chaleur
- ✓ Cuisine ouverte
- ✓ 3 Ch
- ✓ 1 SdB
- ✓ 1 WC
- ✓ **81 m²**
- ✓ 1 Garage
- ✓ **93 m²**

COREB
construction rénovation

4 avenue Pierre Sépard - 19100 Brive-la-Gaillarde

Tel : 05 55 86 10 10
Fax : 05 55 88 14 15

www.coreb19.fr
contact@coreb19.fr